

Annexe 5

Document d'association de l'Etat Note d'enjeux

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron

Révision des Schémas de Cohérence Territoriale

Document d'association de l'Etat

Avril 2016



PREAMBULE

Ce document a été réalisé dans le cadre de la révision des SCoT de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et du Pays Marennes Oléron (PMO).

Les caractéristiques, les dynamiques et les enjeux du territoire, exprimés par l'Etat, ont été obtenus grâce à l'utilisation de la démarche de diagnostic territorial partagé développée par Agro ParisTech Clermont-Ferrand et la DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Il a été construit au moyen d'un groupe projet, placé sous le pilotage de la DDTM/SATOL, associant les différents services de l'Etat concernés, ainsi que les techniciens des 2 EPCI porteurs de SCoT pour ce qui concerne la phase « caractéristiques et dynamiques du territoire ».

La démarche de diagnostic territorial partagé

Elle s'articule en 5 étapes :

Comprendre : dans un premier temps, il est procédé à un recueil, sous forme de fiches, des données principales du territoire sur treize thèmes (démographie, logement, économie et tourisme, équipements et services, agriculture, social et santé, mobilité et transports, climat et énergie, eau et ressources minérales, patrimoine naturel et cadre de vie, armature et urbanisme, risques et gouvernance) afin de dresser un portrait multi-thématiques du territoire ;

Spatialiser les caractéristiques et les dynamiques : la seconde étape, dite de co-construction des caractéristiques et des dynamiques du territoire, consiste à mutualiser et à spatialiser, grâce à l'utilisation de la représentation spatiale schématique, les informations indispensables afin de comprendre le fonctionnement du territoire. En séance plénière, chaque membre de l'équipe a énoncé les principales informations qu'il percevait et les a spatialisées sur un fond graphique simplifié tout en argumentant et en débattant de ses choix. Au final, est obtenue une carte des caractéristiques et des dynamiques du territoire accompagnée de sa légende. L'équipe projet a ensuite adopté un titre illustrant le mieux le constat de l'analyse ;

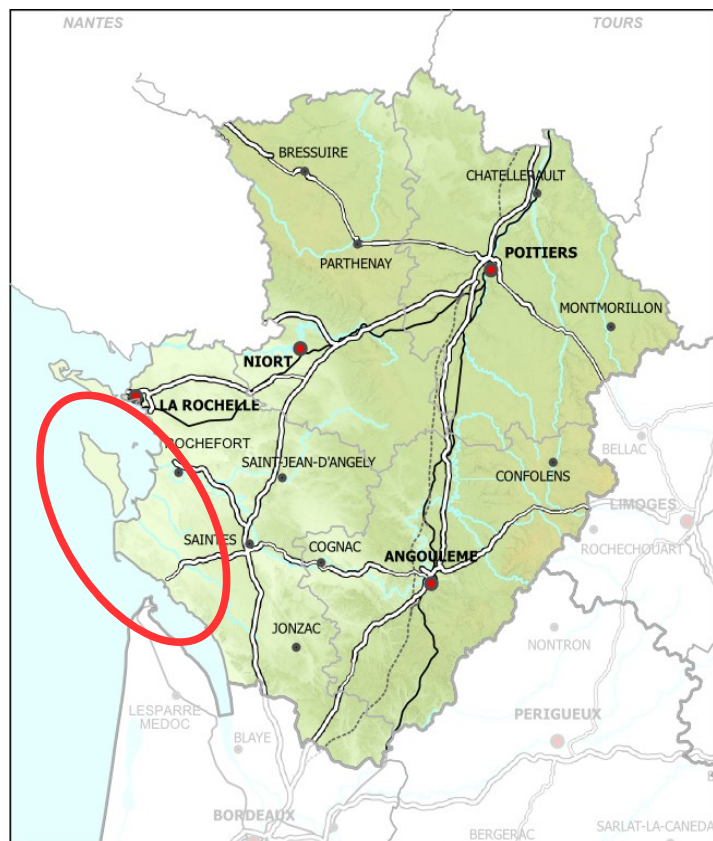
Spatialiser les enjeux : la troisième étape, dite de co-construction des enjeux du territoire consiste à dégager, à partir du diagnostic des caractéristiques et des dynamiques, les principaux enjeux vus par l'Etat sur le territoire ; là encore, il s'agit de spatialiser, grâce à l'utilisation de la représentation spatiale schématique, les principaux enjeux, et à les expliciter en parallèle dans un discours ;

Partager : la quatrième étape consiste à partager les informations identifiées avec un groupe élargi composé, entre autres, de représentants de la DDTM17 et des autres services de l'Etat (STAP, DREAL Poitou Charentes, DDCS, DDPP, Sous Préfectures de Rochefort et Saintes...). Les représentations spatiales schématiques ont été retranscrites sous un logiciel de cartographie afin d'illustrer le propos grâce à un diaporama. La présentation est accompagnée d'un discours argumenté qui s'appuie sur les échanges et les débats issus des co-constructions ;

Porter le « dire de l'Etat » : la dernière étape permet aux services de l'Etat de présenter à l'ensemble des acteurs locaux, ses priorités sur le territoire. Les débats qui s'en suivent permettent d'amorcer le dialogue sur les orientations stratégiques et les priorités d'action.

La communauté d'agglomération Royan Atlantique et le Pays Marennes-Oléron

Situé au sud de la façade océanique du département de la Charente-Maritime, en bordure du plus grand estuaire d'Europe (la Gironde) et de l'océan atlantique, le territoire d'étude s'étend sur 49 communes représentant une surface de plus de 960 km².



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), compte 34 communes dont 14 de plus de 2000 habitants et une de plus de 15 000 (Royan), soit un total de 79 441 habitants à l'année.

Le Pays Marennes-Oléron (PMO), compte 2 communautés de communes, pour un total de 36 927 habitants :

- la communauté de communes du Bassin de Marennes
7 communes, 181,91km², 15 038 habitants
- la communauté de communes de l'île d'Oléron
8 communes, 174 km², 21 889 habitants

En période estivale, la population sur le littoral est multipliée par 6 sur la CARA (470 000 habitants) et par 8 sur l'île d'Oléron (170 000 habitants).

Ce territoire est particulièrement réputé pour :

- son tourisme balnéaire (stations touristiques de la côte royannaise, la Palmyre, La Tremblade-Ronce les Bains, les grandes plages de l'île d'Oléron...);
- son bassin ostréicole (huîtres Marennes-Oléron), l'un des premiers producteurs de France
- ses productions agricoles (melons charentais, première région productrice au niveau national)
- ses vignes (production de pineau, cognac)
- ses espaces naturels (forêts, plages...).

Partie 1

Caractéristiques et dynamiques des territoires

Des territoires influencés par la géologie et l'eau



Des territoires influencés par la géologie et l'eau

La Charente-Maritime forme la partie septentrionale du bassin Aquitain, confinée sur le plan géologique, dans les terrains calcaires, marneux et gréseux du Secondaire représentés par le Jurassique au nord et le Crétacé au sud. Sa bordure méridionale est composée en grande partie de formations argilo-sableuses du Tertiaire.

L'orientation du territoire et de ses éléments structurants selon un axe nord-ouest/sud est dictée par la géologie. Du fait de cette direction armoricaine dans ses structures tectoniques, le département connaît une activité sismique légère.

Caractérisée par un relief doucement ondulé, où les altitudes sont en général peu élevées, la Charente-Maritime est parcourue par des fleuves et des rivières s'écoulant dans des vallées peu profondes et évasées (la Charente, ou encore la Seudre au sud). Les territoires d'étude disposent d'une large façade maritime, tant sur l'océan Atlantique que sur l'estuaire de la Gironde.

Le climat y est de type tempéré océanique ce qui se traduit par des hivers doux et des étés plutôt tempérés, avec une influence méridionale significative, un fort taux d'ensoleillement et une pluviosité modérée.

La CARA et le PMO sont reliés par le bras de mer de la Seudre, (68 km de long : 44 en section continentale et 24 en section estuarienne – à partir de Sauvion - principalement alimentée par des marais salés et doux).

Cette colonne vertébrale constitue :

- une limite administrative et naturelle ;
- une ressource en eau (douce en amont pour les agriculteurs, salée en aval pour les conchyliculteurs) ;
- une zone de transition entre eau douce et salée (écluse du Ribérou à Sauvion) riche en biodiversité ;
- un support pour diverses activités économiques ou de loisir (conchyliculture, pêche, plaisance, tourisme).

Un littoral aux profils multiples



Un littoral aux profils multiples

Le littoral s'étend sur un linéaire d'environ 240 km, soit plus de la moitié des 460 km de linéaire côtier que compte le département.

Il s'étire sur 3 façades maritimes :

- la façade atlantique (côte sauvage, ouest de l'île d'Oléron, mer des pertuis en arrière des îles) ;
- l'estuaire de la Gironde, le plus grand d'Europe, la limite transversale de la mer étant établie selon une ligne allant de la Pointe de Suzac (St-Georges-de-Didonne) au Verdon ;
- le bras de mer de la Seudre avec la limite de salure des eaux au niveau de l'écluse de Ribérou (Saujon).

Ces différentes configurations et expositions engendrent des types de côtes variés :

- les estrans sableux, avec plage et cordon dunaire se retrouvent sur le linéaire le plus exposé à l'érosion en raison des tempêtes répétées ;
- les platiers rocheux, qui subissent, selon la nature de la roche, un recul moins régulier mais plus ponctuel et irrémédiable. Les pointes littorales sont souvent des pointes rocheuses (plus rarement sableuses, plus mobiles), fortement convoitées comme postes d'observation ;
- les estrans vaseux (partie sud de l'estuaire de la Gironde, façade Est d'Oléron et la Seudre) et milieux estuariens où la sédimentation progresse avec développement de la végétalisation.

Des territoires marqués par les marais

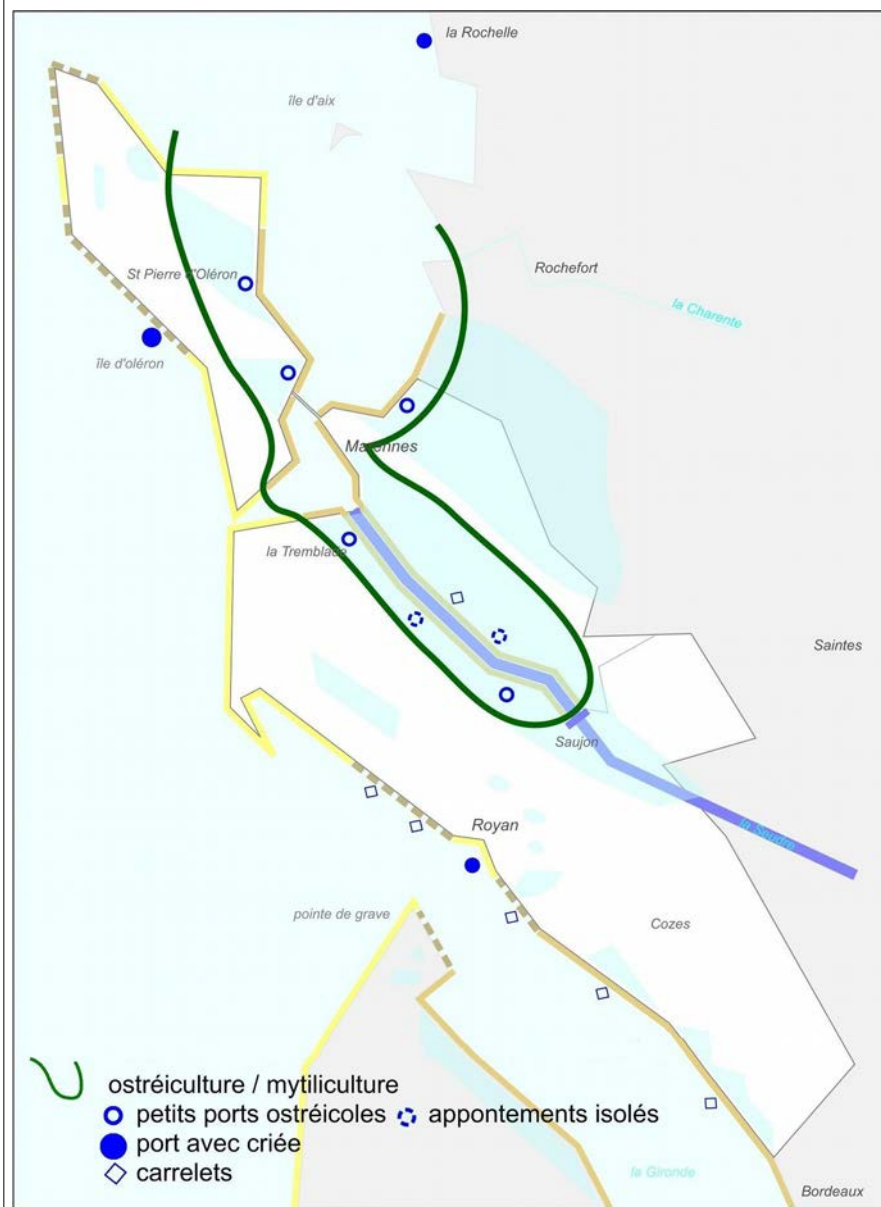


Des territoires caractérisés par les marais

D'importantes zones de marais et de milieux humides, correspondant aux anciennes pénétrations de la mer dans les terres, sont présentes :

- le marais du bassin de la Seudre, marais en eau salée depuis Marennes - La Tremblade jusqu'à l'écluse de Ribérou à Saujon (surface salée la plus grande du littoral français),
- le marais de Brouage, correspondant à l'ancien golfe de Saintonge, aujourd'hui asséché, drainé, marais doux en amont et salé sur sa bordure littorale,
- les marais salés à l'Est d'Oléron dans la continuité des marais de la Seudre et de Brouage,
- les marais doux en doigts de gants qui se développent perpendiculairement au rivage tout le long de l'estuaire de la Gironde, depuis Les Mathes jusqu'en amont de l'estuaire.

Des paysages variés



Des paysages marqués par l'activité conchylicole

Dans les marais salés de la Seudre et d'Oléron, les modes d'organisation parcellaire, hérités d'anciens marais salants, structurent le paysage, avec des altitudes très basses, une extrême platitude, un réseau viaire perpendiculaire à la Seudre et un bâti traditionnel de cabanes.

L'activité conchylicole domine, avec des modes de gestion évoluant vers des parcelles de plus en plus importantes faisant discrètement disparaître le patrimoine ostréicole traditionnel.

L'activité se développe à la fois en mer dans les pertuis avec les parcs (élevage), et dans les marais (quadrillage formé par les claires d'affinage).

Le bassin Marennes Oléron est le principal lieu d'affinage ostréicole et de commercialisation du département.

Plus ponctuellement, se développent quelques exploitations mytilicoles avec des parcs de moules de bouchot jalonnant le littoral au large de Boyardville et de Brouage.

Dans les marais, se sont implantés, de manière parfois désordonnée, des appontements ostréicoles isolés.

L'ensemble de ces installations, parcs, claires, ports, pontons, sont des lieux vers lesquels convergent les chalans chargés de poches d'huîtres, typiques eux aussi de ces milieux.

Le littoral est évidemment propice à l'activité de pêche : deux ports de pêche à la criée (la Côtinière sur Oléron, 1^{er} port de pêche du département, et Royan) et un maillage de ports secondaires (Bourcefranc-le-Chapus, Le Château-d'Oléron, Saint Denis-d'Oléron...).

On note la présence emblématique de carrelets le long de l'estuaire de la Gironde (150 carrelets environ) et de la Seudre. Ces équipements sont aujourd'hui des installations destinées à la pêche de loisir.

Des paysages variés



Des massifs forestiers dunaires littoraux emblématiques

Sur la presqu'île d'Arvert (forêt de la Coubre) ou encore Oléron (Saint Trojan-les-Bains, Le Grand Village-Plage, forêt des Saumonards...), c'est pour lutter contre la mouvance des dunes exposées aux vents d'ouest et à la houle que plusieurs générations de pins ont été plantées dans le sable. Ces plantations constituent désormais une barrière protectrice pour les zones d'habitat et les cultures, mais aussi une part d'identité du territoire.

D'autres massifs ponctuent le paysage littoral, telle la forêt de Suzac qui s'étend sur Saint Georges-de-Didonne et Meschers-sur-Gironde.

Ce rempart végétal, exposé aux conditions climatiques, hydrologiques et pédologiques du littoral, subit également les dégradations liées au développement touristique.

A la frange de ces massifs, se répand parfois un urbanisme échevelé de camping, caravanning, mobil-homes, ou de zones de loisirs.

D'autres massifs forestiers se développent à l'intérieur des terres, notamment au sud de la CARA (massif des Landes de Madion et forêt de Valleret).

Des paysages variés



Des espaces agricoles ouverts

Les marais doux (Brouage, Bréjat, Saint Augustin...), anciens marécages, aux paysages de plaine caractérisés par leur horizontalité, sont principalement occupés par des prairies. Ils sont surplombés d'« îles » (Etaules, les Mathes...) ou de presqu'îles (Marennes) plus hautes, supports d'une urbanisation en balcon.

Au sud du territoire (CARA), les vastes zones au substrat de calcaire argileux sont largement occupées par la céréaliculture et les oléagineux.

Les calcaires crayeux du nord de l'Ile d'Oléron ou des coteaux de l'estuaire de la Gironde sont propices à la culture de la vigne.

On observe depuis quelques années une tendance à la régression de l'élevage extensif dans les marais induite par la pression économique (problème de rentabilité).

Des paysages variés



Des zones urbaines en expansion

Le territoire comprend le quatrième pôle urbain du département : Royan et sa couronne urbaine, en extension.

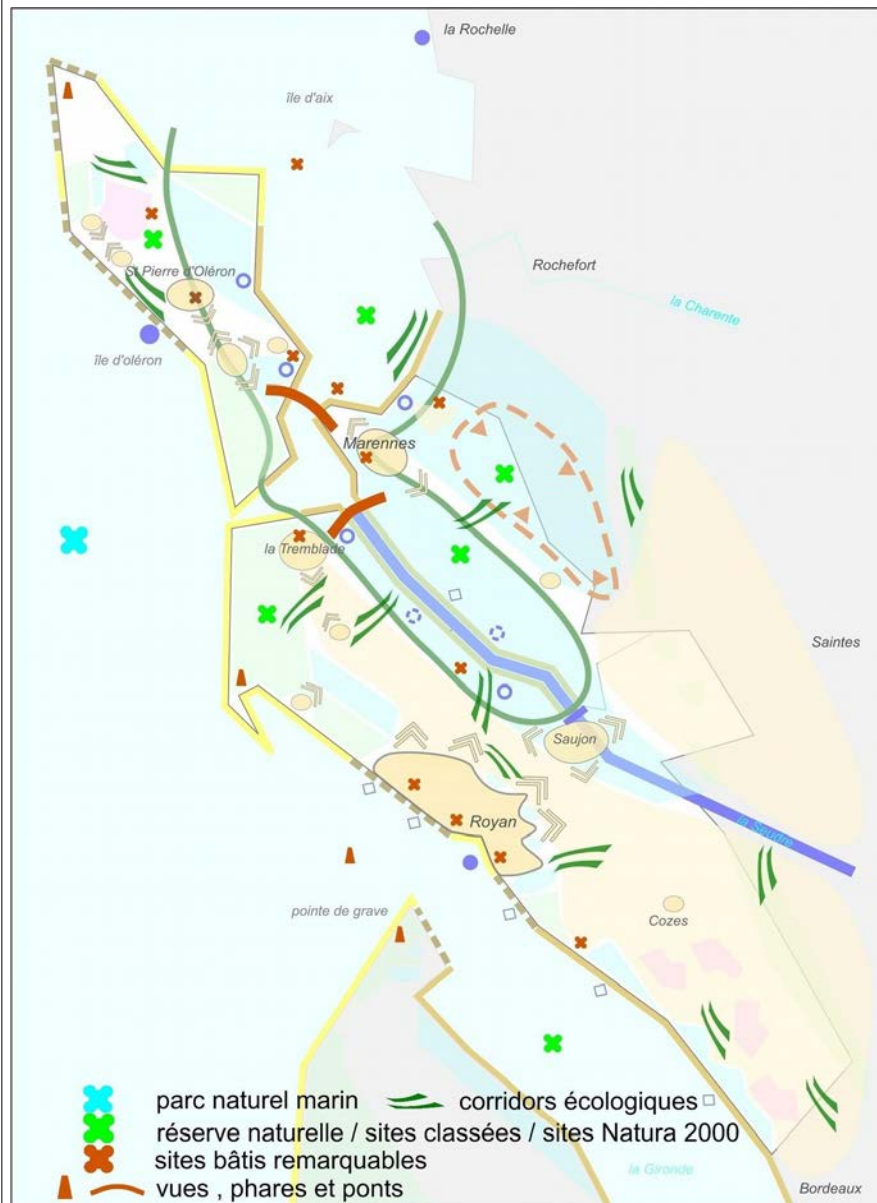
L'attractivité du littoral n'est pas sans conséquences sur les dynamiques liées au logement. Cette zone concentre d'importantes tensions foncières. Du fait de sa forte attractivité, le prix médian des ventes de maisons individuelles dépasse les 200 000 €. Le prix des terrains suit la même tendance, avec des prix élevés sur le littoral. Cette tension sur le marché du logement a tendance à faire émigrer les populations locales du littoral vers le rétro-littoral, particulièrement les jeunes de 18 à 29 ans. Comme les autres agglomérations du département, la ville de Royan intra-muros perd des habitants au profit de sa première voire de la deuxième couronne. Ainsi, l'agglomération gagne peu à peu en surface urbanisée.

Les pôles secondaires de la Tremblade, Saujon, Marennes et St Pierre-d'Oléron ainsi que quelques villages sur Oléron tendent également à s'étendre, classiquement sous la forme de lotissements résidentiels en périphérie.

Le sud de la CARA demeure moins attractif, les bourgs ont gardé un caractère plus traditionnel et subissent moins de pression foncière. De même que certains villages du centre de l'île d'Oléron qui ont su garder leur caractère ancien.

Les entrées de villes (route de Rochefort, RN150, RD728 à Bourcefranc-le-Chapus, D26 à Oléron) sont également le siège de zones artisanales et commerciales, notamment le long des axes principaux, souvent peu qualitatives d'un point de vue paysager, et très consommatrices d'espace.

Un patrimoine naturel et bâti étendu et protégé



Un patrimoine naturel et bâti étendu et protégé

Les territoires sont concernés par de nombreuses protections :

- la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron située entre l'île d'Oléron et le continent. Classée en 1985, elle occupe une surface de 6 720 hectares et protège des milieux littoraux, des prairies humides et prés-salés ;
- le site classé de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) (décret du 13 septembre 2011) couvre une superficie de 15 990 hectares, dont 3 300 appartenant au domaine public maritime ;
- le site classé de l'île d'Oléron (décret du 1er avril 2011) concerne les 8 communes de l'île et couvre une superficie de 21 800 hectares : 14 700 hectares sur la partie terrestre de l'île (soit 84 % de sa surface totale) et 7 100 hectares sur le domaine public maritime ;
- les sites Natura 2000 : de larges parts du territoire en terre (marais d'Oléron, de la Seudre et de Brouage, rives de l'estuaire de la Gironde) et en mer ont été désignées sites Natura 2000 compte tenu de leur intérêt écologique (dont des habitats prioritaires telles les lagunes côtières). Ces périmètres se calquent généralement sur les 51 ZNIEFF et ZICO que comptent le territoire. Plus ponctuellement, 5 arrêtés préfectoraux de protection de biotope protègent notamment des marais à forte valeur écologique.

Ces différents zonages, à valeur réglementaire, de portée européenne témoignent de la richesse de la biodiversité, et de l'intérêt de la préserver. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) recense également des corridors écologiques qui doivent être pris en compte dans l'organisation du territoire, reliant les zones de vie, reproduction, de refuge des espèces. Ils suivent souvent les zones humides, le littoral et relient les zones boisées ;

- le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis couvre 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique. Il s'étend sur environ 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). C'est le plus grand parc naturel marin de métropole à ce jour en cours de mise en place ;

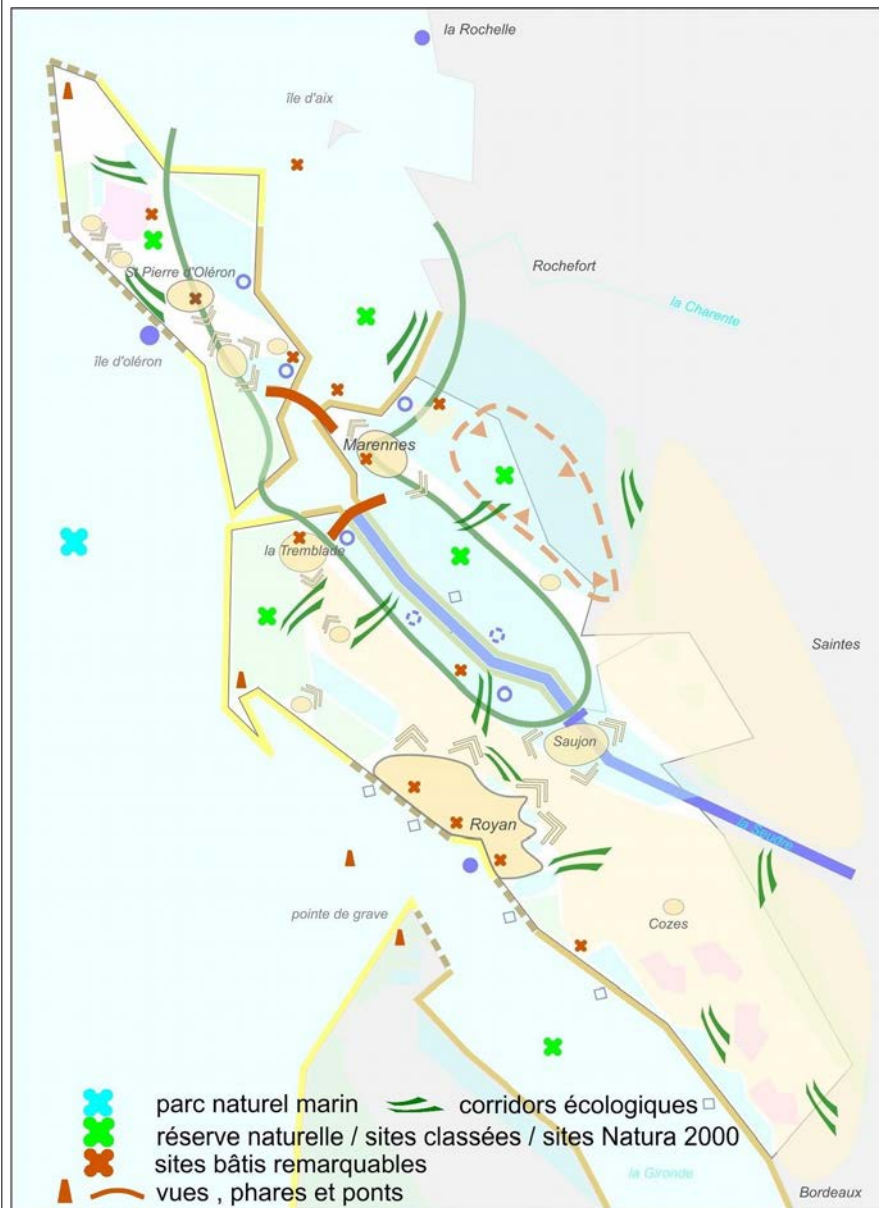
Le territoire a été occupé très tôt par l'homme, comme en témoignent les importants vestiges archéologiques le long de l'estuaire de la Gironde (site du Fâ...).

Nombre de sites remarquables classés ou non, ponctuent le paysage :

- des villages anciens, devenus des sites classés, tels que la Citadelle de Brouage, les villages de Talmont-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre...

Un patrimoine naturel et bâti étendu et protégé

Un patrimoine naturel et bâti étendu et protégé



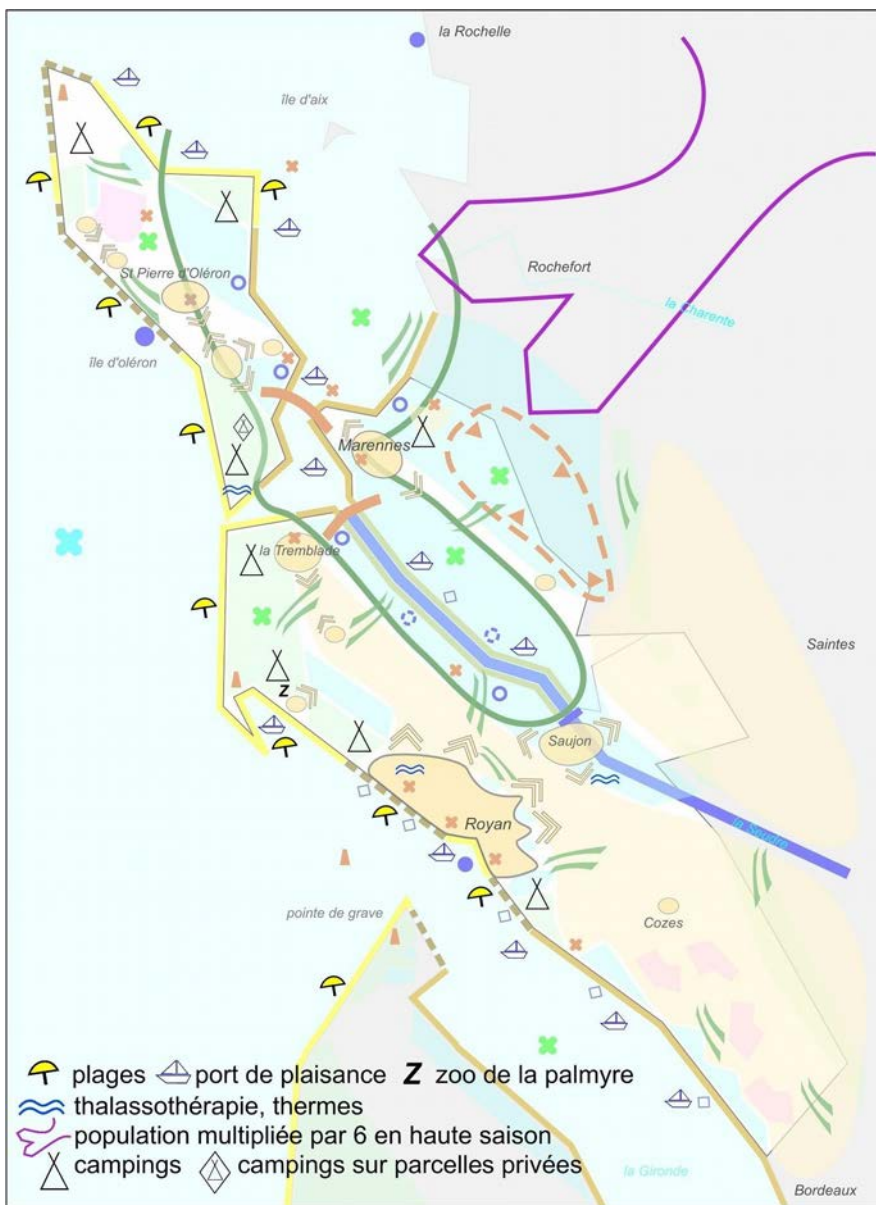
- un important patrimoine militaire datant de Vauban protégeait l'estuaire de la Charente et l'entrée vers l'arsenal de Rochefort (citadelle du Château-d'Oléron, Fort Boyard, Fort Louvois...) ; par ailleurs, des blockhaus de la seconde guerre mondiale occupent des points stratégiques notamment l'entrée de l'estuaire de la Gironde (Grande côte de saint Palais-sur-mer, Pointe de Suzac...)

- un patrimoine architectural de la fin du XIXème ou début du XXème siècle subsiste, avec des villas remarquables en front de mer ou des quartiers du Parc dans les secteurs de la côte de Beauté. Des villas de la belle époque et quartiers issus de la reconstruction sont classés et font l'objet d'une ZPPAUP (AVAP). La ville de Royan, détruite à plus de 90 % en 1945, a été largement reconstruite devenant un laboratoire de l'architecture des années 50. Ainsi, des influences brésiliennes, et des architectes de renom s'y sont succédés, générant une organisation très particulière de la ville ;

- le patrimoine paysager comprend aussi des vues remarquables, souvent depuis des points hauts (pointes rocheuses littorales, falaises, phares...) , depuis des ponts (de la Seudre, d'Oléron), ou encore depuis la mer (bac de Royan-le Verdon, entrées vers l'estuaire). D'autres sites sont emblématiques du territoire, notamment les pointes littorales (Chassiron, les Saumonards, le Chapus, la Coubre, Vallières, Suzac...), qui constituent l'armature de la côte et sont le siège de diverses occupations : phares, sémaphores, installations ostréicoles et touristiques, zones naturelles ;

- le phare de Cordouan, rattaché au département de la Gironde, est largement visible et visité depuis la côte de la CARA. Il constitue un patrimoine incontournable, et son classement au patrimoine mondial de l'Unesco est en cours.

Une très forte attractivité touristique saisonnière



Une très forte attractivité saisonnière

Le département de la Charente Maritime, 1er département touristique, connaît un tourisme essentiellement balnéaire, concentré sur les plages et stations du littoral, des îles de Ré, d'Oléron, et de la presqu'île d'Arvert. Les territoires d'études sont bien pourvus en équipements de loisirs (deux golfs, des centres de thalassothérapie/thermes et le zoo de la Palmyre, l'un des sites les plus visités avec 750 000 entrées annuelles. En période estivale, la population est multipliée par plus de 6 pour la CARA et de 8 pour PMO avec 85% de vacanciers venant de l'ouest de la France

L'hébergement touristique se fait majoritairement en camping, la côte de Beauté, la station de la Palmyre et l'île d'Oléron étant les principaux secteurs d'hébergement de plein air. Les 2 territoires concentrent les 2/3 des campings du département (126 sur la CARA et 88 sur le PMO dont 81 sur Oléron). On note une spécificité sur l'île d'Oléron : le camping sur parcelles privées. On estime cette pratique à environ 4 500 parcelles (regroupées ou diffuses). Très populaire dans les années 70/80, elle présente aujourd'hui un caractère irrégulier.

Les 2/3 des nuitées touristiques sont effectuées en hébergement non marchand (résidence secondaire ou hébergement chez des proches). Le parc de logements compte une part importante de résidences secondaires (43% sur la CARA et 47% PMO) avec des secteurs où elles représentent 60 à 90 % des logements (Oléron, les Mathes).

Phénomène plus récent, le développement du tourisme en camping cars. Nombre de communes ont mis en place des terrains aménagés (stationnement, aires de service) qui peuvent avoir des impacts sur le plan paysager notamment.

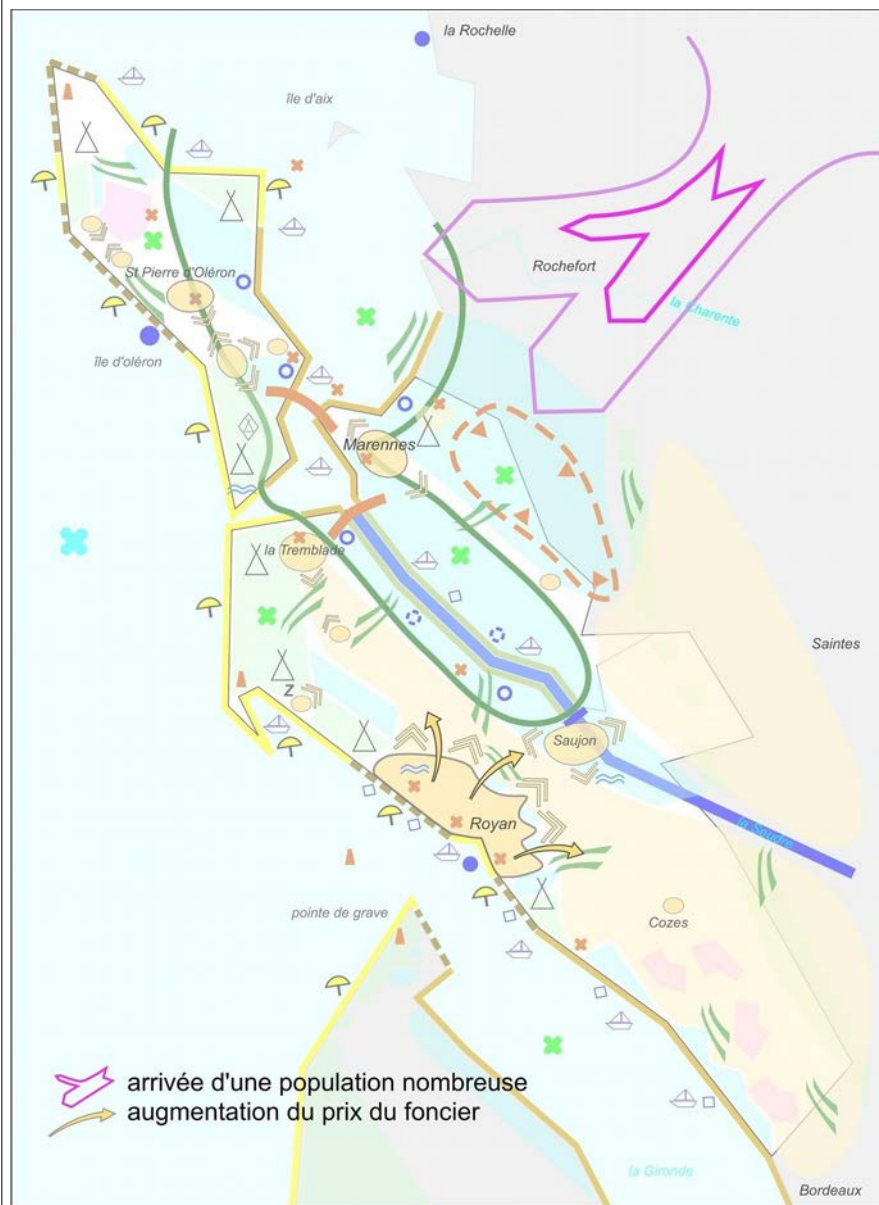
Au sud de la CARA, malgré un potentiel non négligeable, la fréquentation touristique y est moindre. Il s'agit d'un tourisme vert, souvent d'arrière saison (tourisme œnologique).

Le littoral est aussi particulièrement attractif pour les gens du voyage qui s'y regroupent en saison estivale à l'occasion d'événements familiaux notamment. La Charente-Maritime dispose d'un schéma départemental couvrant la période 2010-2016, qui prévoit notamment:

- 7 aires dites "de grand passage" (200 caravanes), dont 2 terrains sur la CARA et 1 sur le PMO. Celles ci sont à réaliser.
- des aires d'accueil : celles de Saujon, Saint Georges-de-Didonne, Saint Pierre-d'Oléron ont été réalisées ; celles de Royan et Marennes restent à réaliser.

Par ailleurs, il existe des secteurs de sédentarisation à Vaux-sur-Mer, Saint Just-Luzac ainsi qu'un projet spécifique à Royan (la Puisade).

Une dynamique de peuplement marquée par la littoralisation des retraités



Une dynamique de peuplement marquée par la littoralisation des retraités

Outre l'afflux touristique massif en période estivale, le territoire est également attractif pour la population résidente à l'année. En effet, le territoire connaissant un climat tempéré à fort taux d'ensoleillement et à pluviosité modérée, il est sujet à l'héliotropisme.

La population augmente de manière rapide et uniquement grâce au solde migratoire. On assiste à l'arrivée de personnes ayant acquis un pouvoir d'achat suffisant (le plus souvent, de jeunes retraités en quête d'un climat agréable et d'un cadre de vie préservé).

Cet apport de population, relativement âgée et aisée, génère des déséquilibres démographiques et économiques :

- une population en augmentation qui continue à vieillir ;
- un nombre d'actifs qui augmente moins rapidement que la population, et une moyenne d'âge des actifs qui augmente ;
- une augmentation du prix du foncier ;
- un écart qui se creuse entre pensions des retraités plus élevées que les salaires des actifs, les emplois étant souvent saisonniers ou précaires.

Ceci crée des disparités sociales, avec des répercussions sur le territoire, entre un littoral où la pression foncière s'accroît et l'arrière pays. Or, les emplois (liés à l'économie présentielle) se situent sur ce même secteur, mais le prix du foncier ne permet plus aux actifs de prétendre à un logement en commune littorale. Ils sont contraints de se loger en première ou deuxième couronne.

Des dynamiques économiques contrastées



Des dynamiques économiques contrastées

Le territoire connaît un secteur très dynamique, marqué par deux activités saisonnières principales, et un secteur plus rural :

- l'économie touristique est essentiellement estivale, principalement développée sur Oléron, la presqu'île d'Arvert et l'agglomération royannaise. La vallée de la Seudre et l'est d'Oléron sont le siège de l'économie ostréicole ; la période la plus active est la fin d'année. Ces deux secteurs d'activité sont les moteurs de l'économie du territoire et génèrent beaucoup d'emplois saisonniers, souvent précaires ;
- l'économie agricole se développe essentiellement sur le nord du bassin de Marennes, le nord de l'île, le sud et l'arrière pays de la CARA. Des secteurs artisanat / commerce permanents sont développés autour des agglomérations et notamment le long des axes Royan-Saujon, et Marennes-Saint Pierre d'Oléron.

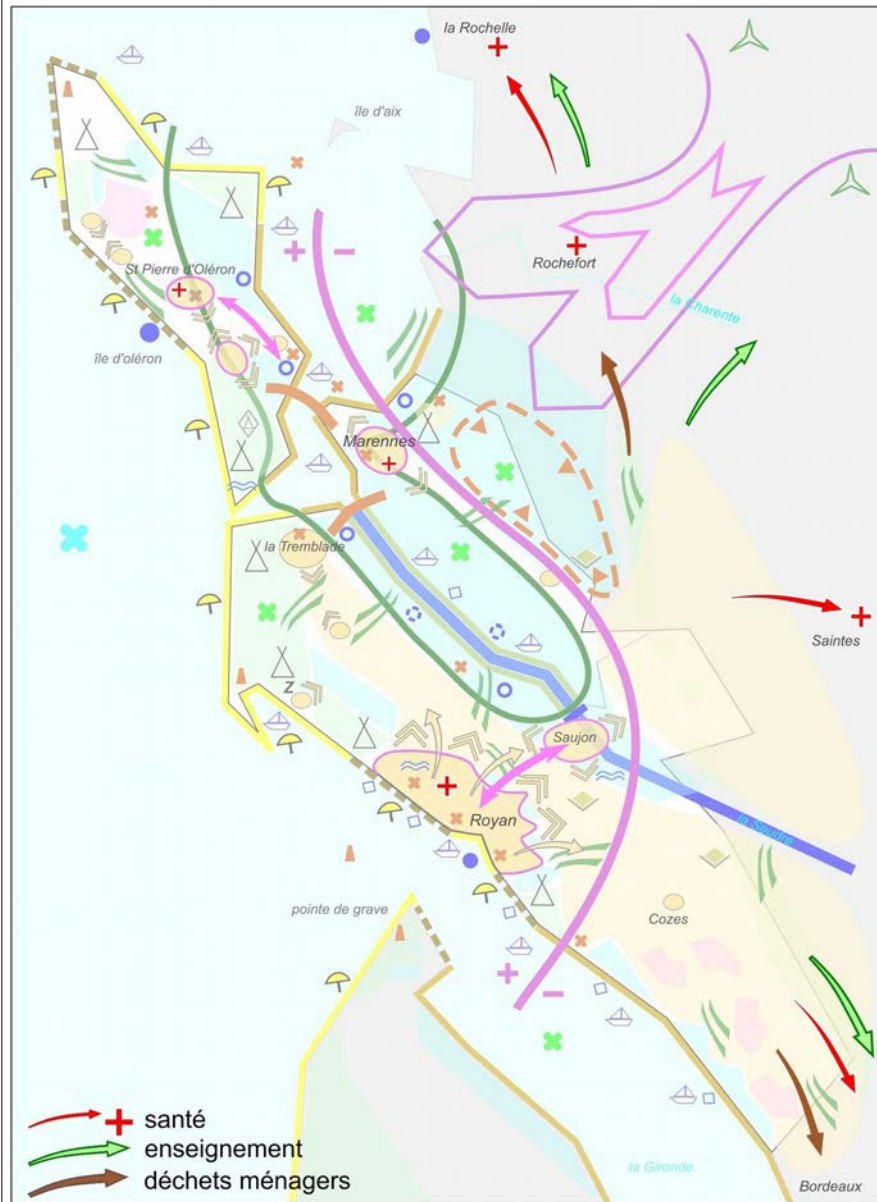
Parallèlement, se développe une « silver économie », qui, par la présence de personnes âgées, dynamise les secteurs d'activité des services à la personne : aides, hébergements spécifique... Les secteurs de la santé et de l'hébergement pour personnes âgées sont aujourd'hui les principaux moteurs de créations d'emplois. L'emploi repose essentiellement sur l'économie présentielle (pour satisfaire les besoins de la population présente : résidents et touristes), à hauteur de 78 %, au détriment de la production. Cette économie présentielle importante est un facteur de stabilité, car non exportable, mais offre des emplois moins rémunérateurs et plus précaires que l'économie productive, car très liée à la saisonnalité.

De cette situation, découlent plusieurs phénomènes :

- la forte disparité de revenus entre actifs et retraités, (le revenu des retraités étant bien supérieur à celui des actifs), est plus accentuée que sur d'autres territoires littoraux ;
- des disparités territoriales, les habitants du bassin de Cozes ou du bassin de Marennes vivent avec un revenu bien moins important que ceux du bassin de Royan ;
- un fort taux de chômage, et une précarité sociale importante (18,9 % des moins de 65 ans de la CARA vivent en dessous du seuil de pauvreté).

Les territoires possèdent un bon potentiel de production d'énergie renouvelable, via le vent, le soleil ou la méthanisation. Certaines ressources du sous-sol sont exploitées via plusieurs carrières relativement importantes (Cadeuil, Grézac, St Pierre d'Oléron, Barzan...).

Un niveau d'équipements générateur de flux



Un niveau d'équipements générateur de flux

Le territoire est relativement bien équipé en installations de première nécessité.

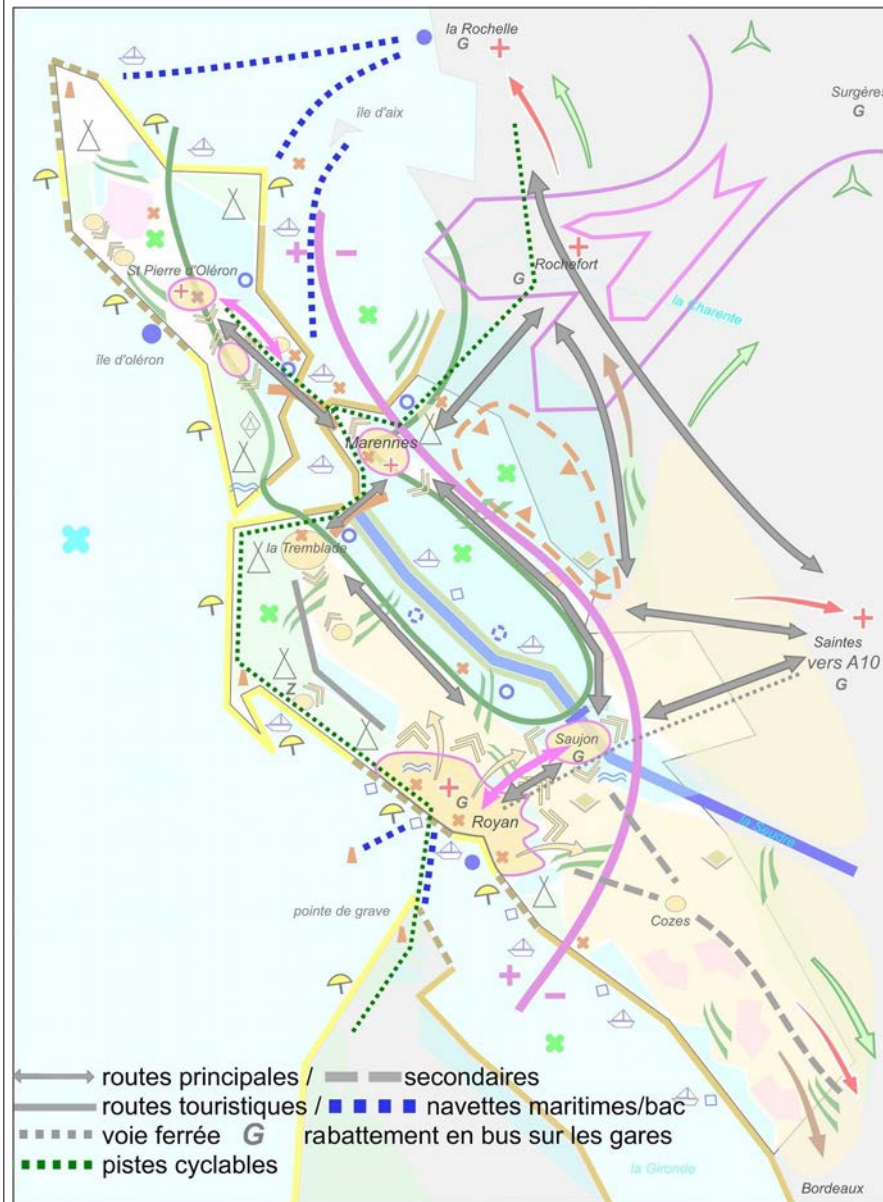
Les équipements de santé sont concentrés sur l'agglomération de Royan (un hôpital, deux cliniques, des EHPAD). Marennes et St Pierre-d'Oléron n'offrent qu'un service hospitalier de jour. Cependant, le secteur ne propose plus de maternité depuis 2014 ni de service spécialisé dans certaines pathologies. Cela implique de se déplacer vers les centres hospitaliers de Saintes, Rochefort, La Rochelle, voire Poitiers ou Bordeaux. Les équipements dédiés aux personnes âgées (résidences seniors, médicalisées ou non, maisons de retraites) sont eux relativement nombreux, notamment dans les agglomérations, non loin des services.

S'agissant des établissements d'enseignement, les niveaux scolaires maternelle et primaire sont assurés au niveau local, soit par commune soit en regroupements pédagogiques intercommunaux. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, on comptabilise 2 collèges sur Oléron, 1 à Marennes, 6 sur la CARA dont 2 privés. A partir du lycée, le niveau d'équipement est assez faible : le territoire compte 3 lycées (Royan, Bourcefranc-le-Chapus, saint Georges-d'Oléron) dont 1 orienté vers les métiers de la mer, et 1 lycée hôtelier (Royan). Au-delà du bac, les jeunes partent étudier à l'extérieur du territoire dans le supérieur, et souvent, commencent leur vie professionnelle hors territoire. La part des jeunes poursuivant des études est inférieure au niveau national, compte tenu du grand nombre d'emplois saisonniers qu'offre le territoire (liés au tourisme, à la conchyliculture notamment) et de l'éloignement des universités et grandes écoles.

Les équipements culturels de proximité existent (cinémas, salles de spectacles...) mais il faut rejoindre Saintes, Rochefort, voire la Rochelle et Bordeaux pour des salles plus importantes et pour assister à des événements de plus grande envergure. En saison estivale, le secteur est très dynamique en termes de concerts (notamment en plein air) et d'animations, avec un fort rayonnement depuis les territoires extérieurs.

Le traitement des déchets ménagers suit la saisonnalité avec une augmentation des collectes l'été. Les déchets sont majoritairement traités hors territoire (80 % des déchets de la CARA sont traités par le CET de Clérac) générant un flux routier relativement important. L'usine d'incinération de St Pierre-d'Oléron traite les déchets ménagers de l'île et du Bassin de Marennes, le surplus estival étant compacté et traité hors saison.

Des axes structurants très présents



Des axes structurants très présents

La voiture est le moyen de transport privilégié par les résidents ainsi que par les touristes. Plusieurs axes routiers principaux desservent le territoire, depuis Saintes, Rochefort et Bordeaux. Une voie express relie Saintes à Royan depuis 2008. L'accès routier à Royan est également possible via le bac sur l'estuaire de la Gironde.

L'été, les trafics augmentent considérablement, générant des saturations notamment aux entrées d'agglomération de Royan, et à l'entrée de l'île d'Oléron.

Le réseau de transports en commun dessert l'ensemble du territoire, mais reste peu fréquenté en proportion. Ce réseau est plus développé en saison estivale, avec notamment des navettes de plages qui se mettent en place progressivement.

Une seule voie ferrée traverse le territoire (Saintes-Royan), le relais vers Oléron ou le reste du territoire étant opéré par des cars. Idem pour rallier les gares TGV de la Rochelle ou de Surgères.

La desserte aérienne se fait via les aéroports de La Rochelle ou Bordeaux, avec encore une utilisation de la route privilégiée pour s'y rendre.

De nombreuses pistes cyclables traversent le territoire, notamment la Vélodyssée (itinéraire européen), sur Oléron (125km de pistes) ou le long du littoral de la presqu'île d'Arvert.

L'exploitation des carrières a des conséquences sur les trafics de poids lourds : carrières de Cadeuil, Grézac, St Pierre-d'Oléron notamment. Le site des Monards, basé à Barzan, est dédié à l'exploitation de matériaux marins. Environ 350 000 tonnes de sables et graviers sont acheminées chaque année par un navire sablier. Après traitement, elles sont destinées à alimenter les centrales à béton de proximité et les industriels dont les métiers sont liés au secteur du bâtiment.

Une ressource en eau fortement sollicitée



Une ressource en eau fortement sollicitée

D'un point de vue quantitatif, la zone est caractérisée par une insuffisance chronique, en période d'étiage, due à des prélèvements supérieurs à la ressource. Le secteur d'étude est largement classé en Zone de Répartition des Eaux. La Seudre et son chevelu de cours d'eau sont particulièrement concernés, avec un manque d'eau l'été (cours d'eau à sec, dont la morphologie a été considérablement modifiée, avec des besoins en irrigation céréalières importants, et des usages domestiques élevés durant la période estivale). Ce constat conduit à restreindre les autorisations de prélèvement jusqu'à l'atteinte de volumes compatibles avec l'état des milieux (état structurel). Parallèlement, en période d'étiage, une gestion de crise est mise en place (état conjoncturel). Elle peut conduire à l'interdiction des usages de l'eau non prioritaires.

Une partie de la ressource en eau potable provient des captages locaux, mais des apports extérieurs sont nécessaires en période estivale. Les besoins actuels en eau potable à l'échelle du département sont aujourd'hui couverts, à l'exception de certains pics de consommation en été pour le secteur grand littoral. A horizon 2030, le schéma départemental d'alimentation en eau potable indique qu'en période de pointe de consommation estivale (tourisme et agriculture), il apparaît que le grand secteur Littoral, et le secteur de la Presqu'île d'Arvert risquent de présenter un déficit respectif de l'ordre de $- 22\ 000\ m^3/j$ et $- 11\ 000\ m^3/j$. Il demeure d'importants volumes mobilisables sur les secteurs centre et sud mais ceux-ci ne sont pas transférables, en l'état actuel des infrastructures, vers le réseau littoral.

D'un point de vue qualitatif, l'état écologique des masses d'eau de surface est globalement moyen à médiocre. L'état actualisé a pu conduire à reporter, sur certains secteurs, les échéances pour l'atteinte du bon état. Certaines masses d'eau souterraines présentent un état mauvais. Le traitement des eaux usées est réalisé par des stations d'épuration ou de lagunage, à capacité variable selon les saisons sur les secteurs les plus touristiques. Les rejets sont évacués le plus souvent dans l'océan. Les eaux pluviales sont inégalement voire pas traitées, et rejetées vers le milieu naturel, soit en zones de marais, soit en mer, potentiellement pourvoyeuses de pollutions pour les eaux de baignade et la conchyliculture. Les zones vulnérables aux nitrates ont été récemment élargies au territoire de la CARA (le secteur de la Seudre était déjà concerné par un tel classement). Les zones humides en bordure de cours d'eau (hors marais) jouent un rôle fondamental dans le maintien de la qualité des eaux. Elles constituent des zones tampon entre les zones urbanisées et le cours d'eau principal remplissant un rôle de filtre naturel. Elles permettent également de stocker l'eau en hiver ou de servir de zones de débordement. Elles participent au maintien des espèces en servant de lieu de reproduction (brochet notamment). Certaines sont menacées par la pression urbaine (autour de Royan) ou la pression agricole (zones basses cultivées).

Une ressource en eau fortement sollicitée

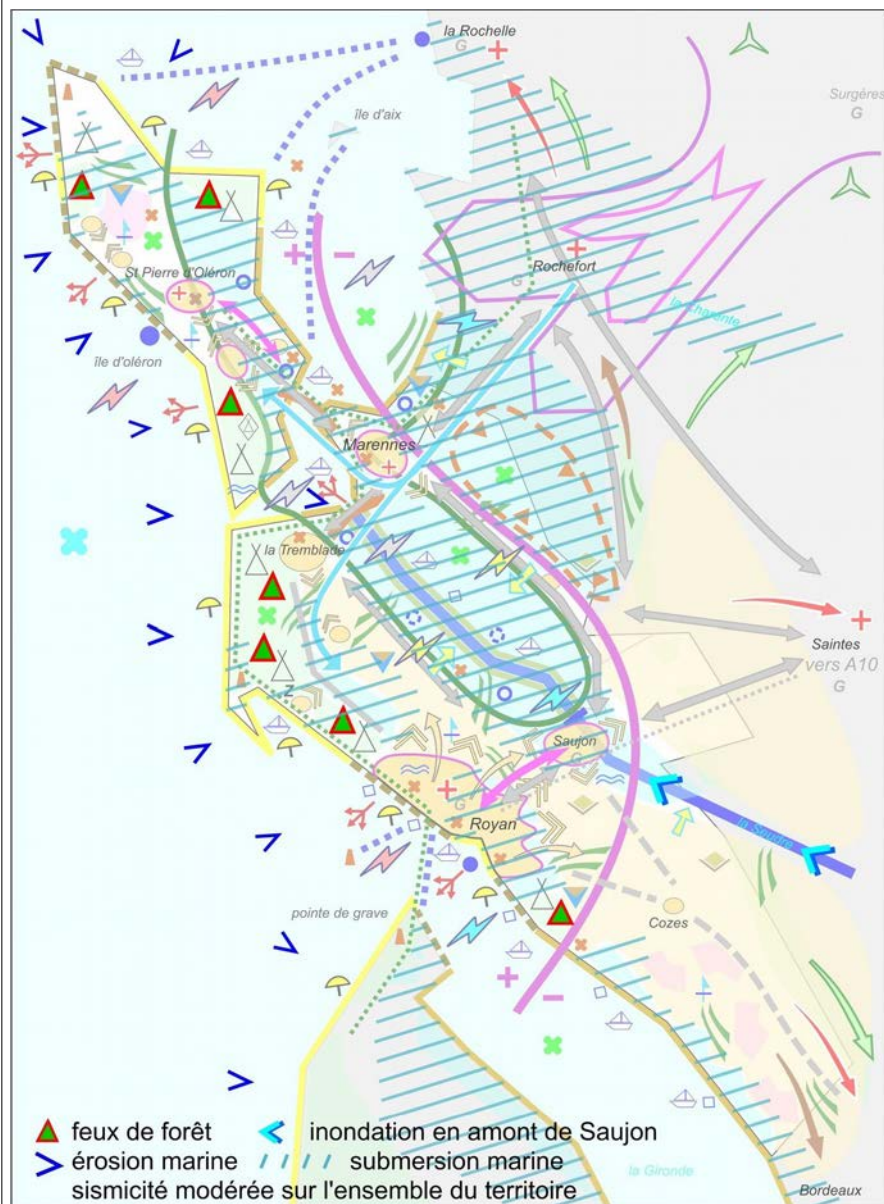


Une ressource en eau fortement sollicitée

Parce qu'elle est support à de nombreuses activités, la ressource en eau peut être sujette à des conflits d'usage :

- entre conchyliculteurs et agriculteurs : qualité des eaux (pollution potentielle des eaux via l'usage de produits phytosanitaires), quantité ;
- entre conchyliculteurs/pêcheurs et touristes : intérêt grandissant pour d'autres usages dans les marais (acquisition de cabanes à des fins de loisirs ou de résidences secondaires...);
- entre pêcheurs et plaisanciers.

Des territoires très vulnérables aux risques naturels



Un territoire très vulnérable aux risques naturels

Le territoire est concerné par plusieurs types de risques, notamment les risques littoraux et les feux de forêt. Les plans de préventions des risques approuvés (dont certains sont en révision) couvrent 12 communes (Oléron et Presqu'île d'Arvert), des PPRN sont en cours sur une vingtaine d'autres communes riveraines de la Seudre et de la Gironde.

Le risque submersion touche largement le secteur (zones bâties ou non bâties). Les projections relatives aux effets du changement climatique font craindre une augmentation de la fréquence de ces risques d'érosion et submersion dans les années à venir. Les zones de marais dans leur ensemble et leurs franges sont particulièrement concernées par la submersion. Les zones basses ou les zones protégées par des cordons dunaires ou des protections sujets à l'érosion, restent elles aussi vulnérables.

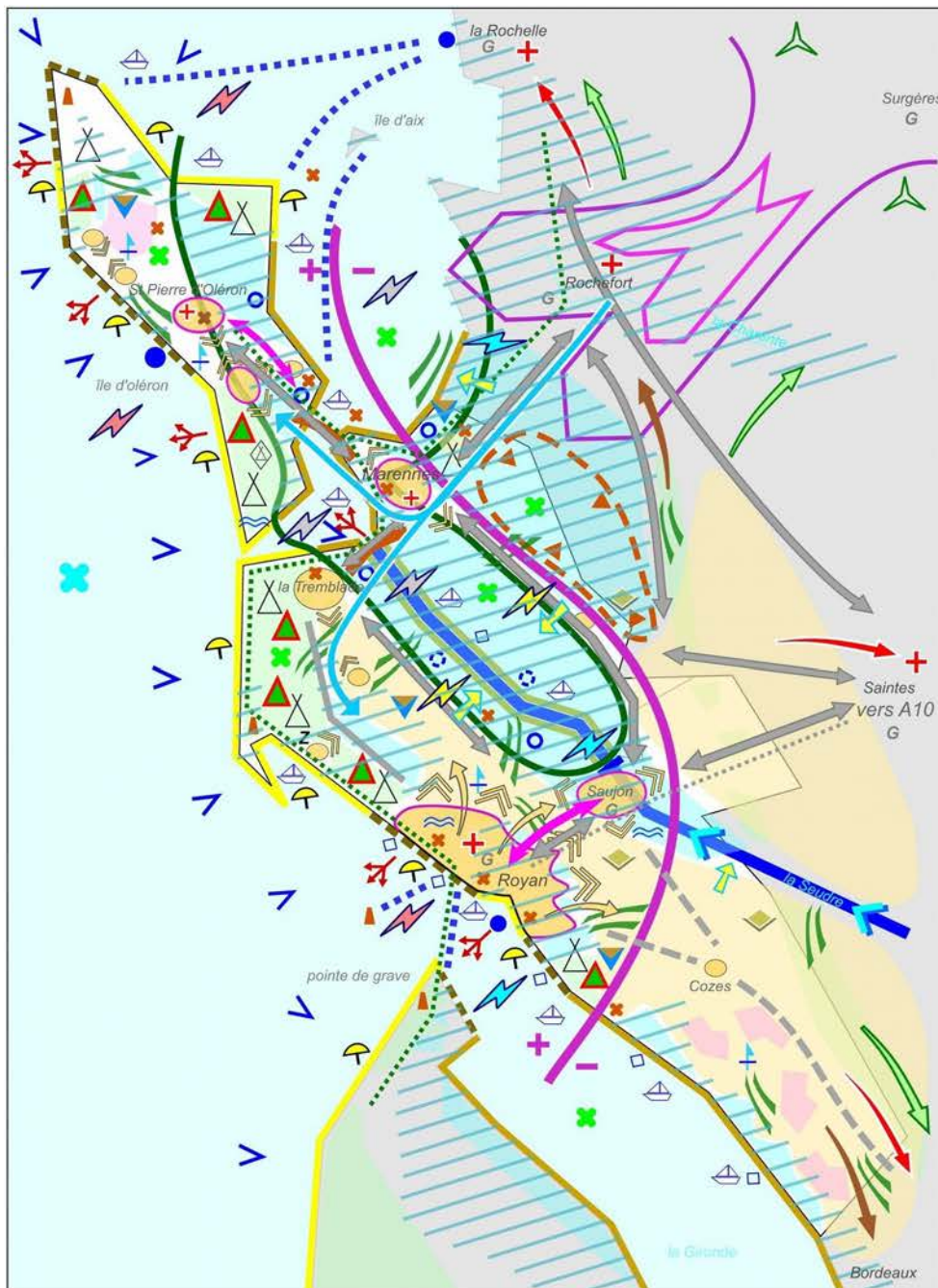
L'érosion des côtes est également très présente sur la côte ouest d'Oléron et les plages de sable exposées de la presqu'île d'Arvert notamment. Plus sporadique mais irréversible, l'érosion des falaises rocheuses n'est pas négligeable.

La problématique des feux de forêt est importante sur le secteur, du fait de la présence d'ensembles boisés aux essences hautement inflammables et d'une dynamique d'urbanisme importante. C'est principalement le cas de la forêt de Suzac, du massif de la Coubre et des zones boisées d'Oléron. Ces zones correspondent aux secteurs les plus touristiques ; campings, accès aux plages, urbanisation sous boisement, et les plus peuplés en période estivale, période également propice aux feux de forêt.

D'autres risques existent sur le secteur, notamment les remontées de nappes phréatiques avec la présence de nappes sub-affleurantes, ainsi que le risque inondation lié à la Seudre, en amont de Saujon, pouvant se combiner avec le risque submersion en aval.

Le risque sismique existe, modéré, sur Oléron et la presqu'île d'Arvert

Carte de synthèse des caractéristiques et dynamiques du territoire



Des territoires littoraux emblématiques, attractifs et protégés soumis aux risques naturels.

- Des territoires influencés par la géologie et l'eau**
La Cara et le PMO sont reliés par le bras de mer de "la Seudre"
- Un littoral aux profils multiples :**
 - les estrans sableux avec plage et cordon dunaire
 - les platiers rocheux
 - les estrans vaseux
- Des territoires marqués par les marais :**
 - marais du bassin de la Seudre, salés jusqu'à Saujon puis marais doux
 - marais de Brouage, doux en amont et salé sur sa bordure littorale
 - marais salés à l'est d'Oléron
 - marais doux de la presqu'île d'Arvert
 - marais de l'estuaire de la Gironde
 - marais autour de Royan
- Des paysages variés**
- Des paysages marqués par l'activité conchylicole :**
 - l'ostréiculture (quadrillage des claires et cabanes; parcs dans les pertuis)
 - la mytiliculture (bouchots)
 - des petits ports ostréicoles et des appointements isolés (marais de la Seudre)
 - Un littoral propice à l'activité de pêche
 - deux ports avec criée : la Cotinière sur Oléron et Royan.
 - maillage de ports secondaires : Bourcefranc, Le Château, St Denis ...
 - des carrelots (estuaire de la Gironde en particuliers), emblématiques du secteur.
- Des massifs forestiers dunaire littoraux emblématiques,** massif de la Coubre, forêt de Suzac, massif de St Trojan, des saumonnards et des zones boisées dans les terres (massif de la Lande au sud)
- Des espaces agricoles ouverts :**
 - prairies dans le Pays Marennes Oléron (60%)
 - céréales et oléagineux sur la CARA (52%)
 - vigne au nord d'Oléron et au sud de la CARA
 - > *Tendance à la régression de l'élevage extensif dans les marais*
- Des zones urbaines en expansion :**
 - un pôle urbain majeur (agglomération de Royan) et sa couronne, en progression. Bâti balnéaire à proximité du littoral, lotissements plus résidentiels en arrière.
 - des pôles urbains secondaires au nord du territoire, en extension, sous forme de lotissements pavillonnaires.
 - des bourgs qui conservent un aspect plus traditionnel.
 - des zones d'activités artisanales et commerciales peu qualitatives d'un point de vue paysager, aux entrées des agglomérations.
- Un patrimoine naturel et bâti étendu et protégé :**
 - un parc naturel marin
 - une réserve naturelle (Moëze Oléron).
 - des sites classés (île d'Oléron et ancien golfe de Saintonge).
 - des sites Natura 2000 terre/mer omniprésents (marais, forêts, estrans, estuaires...) avec leurs corridors écologiques.
 - des sites bâtis remarquables (citadelle de Brouage, Talmont sur Gironde, Mornac sur Seudre, Citadelle du Château, fort Boyard, Fort Louvois, villas belle époque, bâtiments des années 50 autour de Royan).
 - des vues emblématiques depuis les pointes littorales, les phares, les points hauts, les points.
- Une très forte attractivité touristique saisonnière :**
 - des sites très fréquentés : l'île d'Oléron, les plages, les ports de plaisance, le zoo de la palmyre... un tourisme vert au sud (oenologie...), thalassothérapie, thermes.
 - une population multipliée par 6 pour la CARA et 8 pour le PMO en haute saison.
 - un territoire qui concentre les 2/3 des campings du département (126 pour la CARA et 88 pour le PMO dont 81 sur Oléron).
 - une spécificité sur l'île : le camping sur parcelles privées.
 - une part importante de résidences secondaires (43% pour la CARA et 47% pour le PMO) voire prépondérante (60% sur l'île d'Oléron, 90% aux Mathes).
- Une dynamique de peuplement marquée par la littoralisation des retraités :**
 - l'héliotropisme et l'attrait des stations balnéaires entraînent l'arrivée d'une population nombreuse, relativement aisée et âgée, résidente à l'année.
 - il en résulte une augmentation du prix du foncier, sur la frange littorale de Royan notamment, engendrant une forte progression de l'urbanisation en 1ère et 2ème couronne.
- Des dynamiques économiques contrastées :**
 - une économie dépendante du tourisme estival, centrée sur Oléron, la presqu'île d'Arvert et l'agglomération Royannaise.
 - une économie primaire : conchyliculture, (Seudre, Oléron), le pic d'activité commerciale étant la fin d'année, pêche, agriculture, (bassin de Marennes, sud et arrière pays de la CARA).
 - une économie de l'artisanat et du commerce en périphérie des agglomérations et sur les axes Royan/Saunjon, Marennes/Dolus/Saint-Pierre d'Oléron.
 - un potentiel de production d'énergie renouvelable en utilisant le soleil, le vent, ou la méthanisation.
 - un territoire économiquement fracturé : un secteur très dynamique, marqué par deux fortes activités saisonnières, et un secteur plus rural.
 - les ressources du sous-sol sont exploitées via plusieurs carrières relativement importante (cadeuil, Grézac...)
- Un niveau d'équipements générateur de flux :**
 - santé : sur l'agglomération de Royan (hôpital, cliniques, EHPAD); Marennes et St-Pierre d'Oléron n'offrent qu'un service de jour. Pas de maternité, ni de service spécialisé dans certaines pathologies, ce qui implique de se déplacer vers Saintes, Rochefort, La Rochelle, Bordeaux.
 - enseignement : 2 lycées (Royan, Bourcefranc) dont un orienté vers les métiers de la mer. Au-delà, les jeunes quittent les territoires.
 - déchets ménagers : majoritairement traités hors territoire
- Des axes structurants très présents :**
 - routes principales / routes secondaires / routes touristiques
 - > *congestion aux heures de pointe et en été (entrées de l'agglomération Royannaise, pont d'Oléron et traversée de l'île).*
 - liaisons maritimes
 - une voie ferrée dessert Royan.
 - rabattement en bus sur les gares extérieures et les aéroports (Bordeaux, La Rochelle)
 - nombreuses pistes cyclables (125km sur l'île d'Oléron), notamment la vélodysée (itinéraire européen)
- Une ressource en eau fortement sollicitée :**
 - une partie de la ressource en eau potable provient des captages locaux... mais des apports extérieurs sont nécessaires en période estivale.
 - le traitement des eaux usées est réalisé par de multiples stations d'épuration ou de lagunage, souvent à capacité variable selon les saisons. Les eaux pluviales sont inégalement, voire pas traitées.
 - rejets d'eaux usées et d'eau pluviale avec risque de pollution des eaux de baignade et des eaux conchylicoles (et pollutions d'origine agricole.)
 - Parce qu'elle est support à de nombreuses activités, la ressource en eau peut être sujette à des conflits d'usage :*
 - conchyliculteurs / agriculteurs dont eau douce / eau salée
 - pêcheurs / plaisanciers
- Un territoire très vulnérable aux risques naturels :**
 - feux de forêt
 - inondation en amont de Saunjon
 - érosion marine et
 - submersion marine
 - sismicité modérée sur l'ensemble du territoire, Oléron et le nord de la presqu'île d'Arvert étant les plus touchés.

Partie 2

Les enjeux des territoires vus par l'Etat

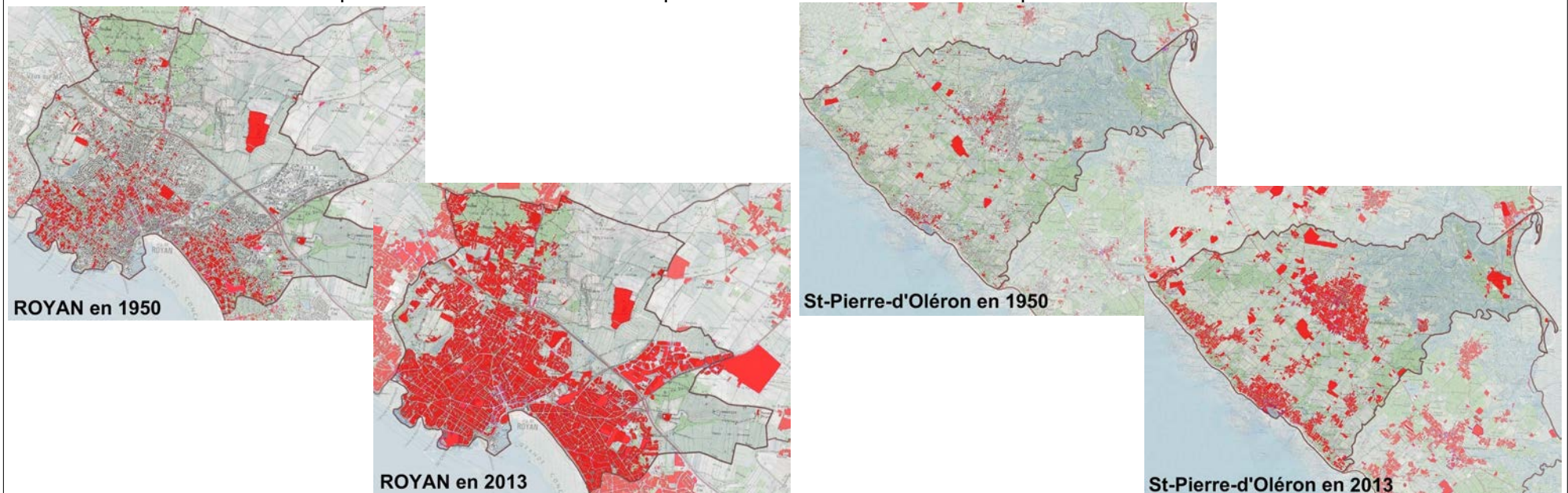
1. Maîtriser l'accueil d'une population en perspective de croissance

Les deux territoires présentent de nombreux atouts qui les rendent attractifs pour de nouveaux habitants, actifs, retraités ou résidents secondaires. Si la tendance se poursuit, l'INSEE prévoit une augmentation de la population avec l'arrivée de 20 000 à 30 000 habitants d'ici 2040. Or un territoire littoral (dont une île) dispose d'une capacité d'accueil limitée (saturation des équipements, des réseaux, pression que peut supporter l'environnement...).

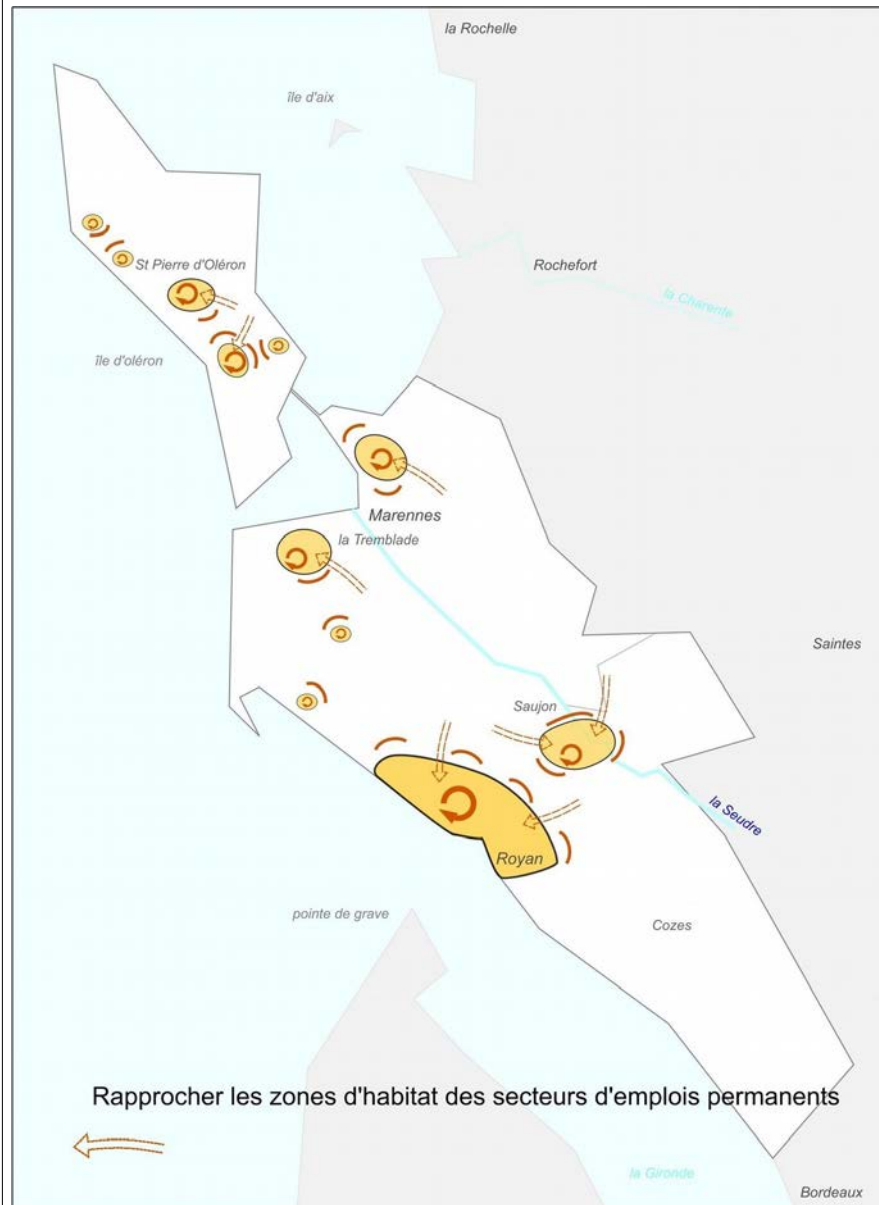
Afin de maîtriser l'accueil prévisible de populations nouvelles, **les territoires doivent déterminer leur capacité d'accueil** en tenant compte de la préservation des ressources et milieu, des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés.

Cette capacité d'accueil devra nécessairement **comporter des objectifs chiffrés et territorialisés** en terme d'accueil de population permanente et secondaire, de production de logements, de consommation foncière...notamment pour vérifier la compatibilité des objectifs des PLU avec le SCoT. Les EPCI devront en évaluer les effets induits. La capacité d'accueil intégrera les phénomènes de saisonnalité dont les pics de charges en terme de fréquentation.

L'évaluation environnementale des SCoT joue ici un rôle fondamental. **La lettre de cadrage préalable à l'évaluation environnementale** fournie aux collectivités sur demande par l'autorité environnementale peut être un document intéressant pour orienter la réflexion.



1. Maîtriser l'accueil d'une population en perspective de croissance



1.2. Rapprocher les zones d'habitat des secteurs d'emplois permanents

Du fait de la pression foncière dans les communes littorales, les actifs du bassin de Royan et de l'île d'Oléron connaissent des difficultés à se loger à proximité de leur emploi, et résident en périphérie des agglomérations.

Ceci génère des flux domicile-travail depuis les zones d'emplois vers les communes périphériques (arrière pays Royannais, bassin de Marennes).

Outre la problématique des déplacements générant des nuisances (pollution, émission de gaz à effet de serre...), la périurbanisation multiplie la consommation d'espace lié à l'habitat résidentiel dans des communes où les équipements ne sont pas toujours adaptés.

Les principaux pôles urbains (Royan, Saujon, Le Château-d'Oléron/Marennes-Bourcefranc-le-Chapus, Saint Pierre-d'Oléron...) présentent des atouts de développement :

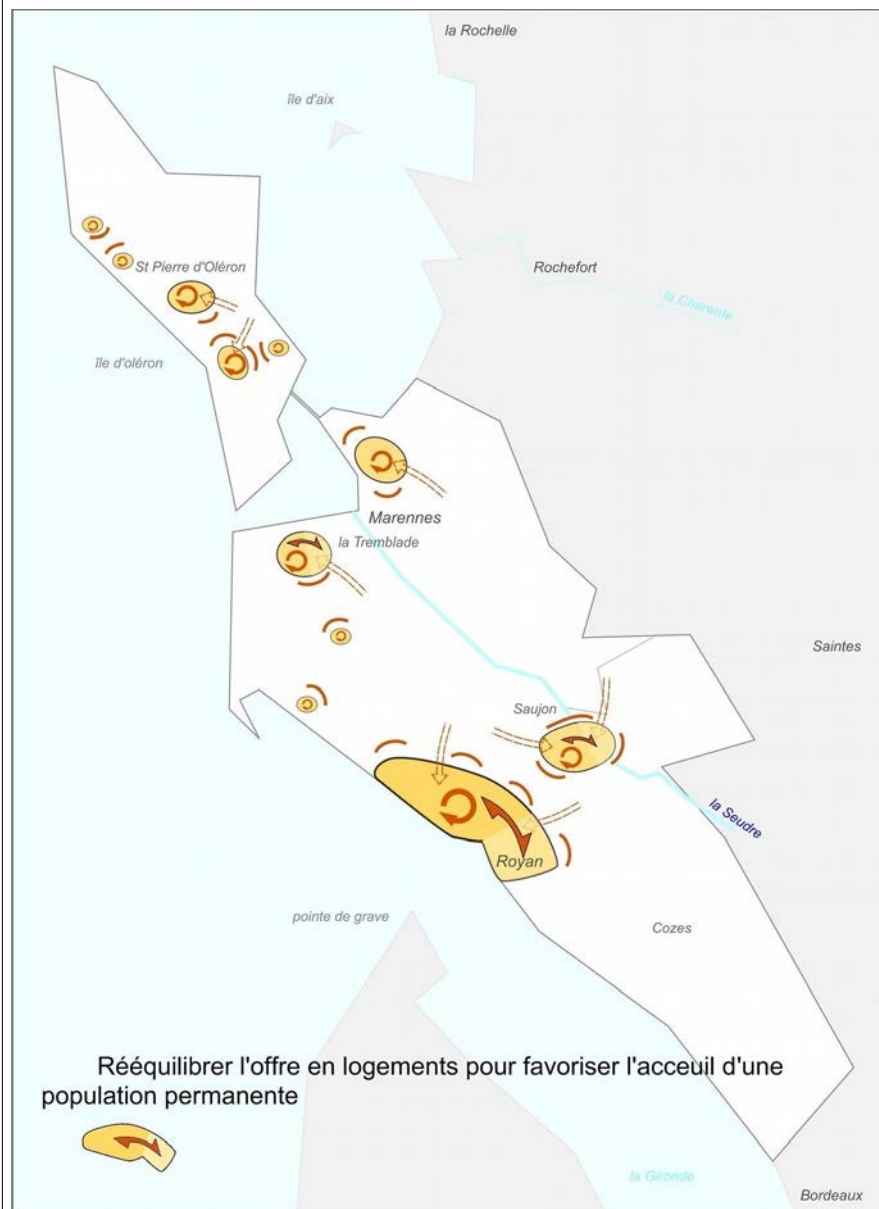
- ils concentrent les principales zones d'activités économiques existantes, génératrices d'emplois permanents ;
- ils sont desservis par les axes principaux qui ont favorisé le développement économique.

D'un point de vue organisationnel, **c'est dans ces pôles déjà urbanisés qu'il convient d'ancrer le développement économique et démographique du territoire.**

Dans cet esprit, la déclinaison de la loi littoral à l'échelle du SCoT est intéressante.

Elle impose que l'extension de l'urbanisation se réalise en continuité des agglomérations et villages existants. **Les SCoT devront ainsi identifier les villages et les agglomérations** au sein du rapport de présentation, en justifiant cette identification par rapport à des critères de qualification (existence d'un noyau traditionnel, nombre de constructions significatif en faisant un ensemble urbanisé constitué, organisation urbaine autour d'une centralité, lieu de vie collectif). Il sera également nécessaire de traduire spatialement, dans la partie graphique du document d'orientation et d'objectifs des SCoT, la mise en œuvre de ces réflexions.

1. Maîtriser l'accueil d'une population en perspective de croissance



1.3. Rééquilibrer l'offre en logements pour favoriser l'accueil d'une population permanente

L'arrivée massive de population relativement aisée et âgée sur le littoral et la forte proportion de résidences secondaires contribuent à l'élévation du prix du foncier.

Cette dynamique démographique génératrice d'emplois et le caractère saisonnier de l'économie touristique sont sources de précarité pour les jeunes actifs et génèrent des disparités sociales importantes entre d'une part, les personnes au pouvoir d'achat suffisant pour se loger en bordure du littoral, et, d'autre part, les actifs occupant des emplois précaires ou peu rémunérateurs, contraints à s'éloigner du littoral.

Un rééquilibrage de l'offre en logements diversifiés, à un coût abordable pour l'ensemble des populations est indispensable.

Ce rééquilibrage passe par la production de logements sociaux en nombre suffisant.

Le territoire doit rattraper son retard en matière de production de logements sociaux.

Les obligations de production de logements sociaux sont fixées à 25 % du total des résidences principales d'ici 2025 pour les communes de plus de 3500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants : Royan, Vaux-sur-Mer, Saint Palais-sur-Mer, Saint Georges-de-Didonne, Saujon, La Tremblade.

Aucune commune n'a atteint ces objectifs. Au 1^{er} janvier 2016, la part des logements sociaux dans ces communes allait de 0,5 à 8 % des résidences principales

Le territoire compte deux communes déclarées carencées en 2015 (Vaux-sur-Mer et Saint Palais-sur-Mer).

La localisation des logements sociaux devra être privilégiée à proximité des services et de dessertes en transports, en travaillant sur les formes urbaines (compacité...) et en encourageant les loyers propices à la venue de familles et jeunes couples.

Les outils nécessaires à la maîtrise foncière doivent être largement mobilisés.

1. Maîtriser l'accueil d'une population en perspective de croissance



1.4. Replacer le développement des territoires dans la nouvelle grande région

La création de la nouvelle grande région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes pourrait jouer sur les dynamiques des deux territoires. L'estuaire de la Gironde pourrait constituer un lien.

Les SCoT pourront dans leurs réflexions s'interroger sur les interactions induites par ce changement de rattachement administratif et notamment sur les futurs besoins en déplacement par route, voie maritime ou voie ferrée.

Une cohérence est à trouver dans l'organisation des territoires riverains de l'estuaire.

1. Maîtriser l'accueil d'une population en perspective de croissance



1.5. Organiser l'accueil des gens du voyage, particulièrement en saison estivale

Le secteur est également privilégié par les gens du voyage, qu'il s'agisse de sédentarisation ou de passages (grands rassemblements ou autres).

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016, (en cours de révision) prévoit :

- l'obligation pour les communes de plus de 5000 habitants, de se doter d'une aire d'accueil permanente, ainsi que le suivi social et scolaire des populations accueillies ;
- la réalisation d'aires "de grands passages" pour recevoir de manière temporaire des groupes de caravanes importants traversant le département.

L'enjeu sanitaire peut être important eu égard à la qualité des eaux (conchyliculture, baignade).

Ces aires n'ont été que partiellement mises en œuvre et doivent être planifiées au niveau intercommunal.

Les aires permanentes concernant les communes de Royan et de Marennes restent à réaliser. La commune de La Tremblade est susceptible de dépasser dans les toutes prochaines années le seuil des 5 000 habitants (4 782 habitants en 2013) se voyant ainsi imposer la réalisation d'une aire d'accueil.

Au-delà de l'accueil, il existe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et du Pays de Marennes-Oléron, des situations de sédentarisation à prendre en considération.

2. Concilier valorisation de l'environnement et développement économique

L'Agglomération Royan Atlantique et le Pays Marennes-Oléron sont parmi les territoires français les plus riches écologiquement, compte tenu de l'imbrication étroite des milieux aquatiques et terrestres et de la présence de marais doux et salés.

C'est également l'un des secteurs parmi les plus prisés économiquement puisqu'il concentre la moitié de l'accueil touristique de la Charente-Maritime, 1^{er} département le plus visité de France.

Si les zones naturelles sont parfois considérées comme peu rentables économiquement, ces espaces constituent pourtant la richesse du territoire, en le rendant attractif, et fondent le socle de l'économie locale.



2. Concilier valorisation de l'environnement et développement économique



2.1. Contribuer à pérenniser une filière conchylicole fragilisée

La conchyliculture est une activité économique fondamentale pour le PMO, la CARA, le département et la région. C'est aussi un patrimoine traditionnel, bâti et naturel à préserver. Cependant, depuis plusieurs années, des vagues de surmortalité affectent les parcs, mettant en danger la production et sa filière. Face à cette situation, on observe une certaine fragilité du monde conchylicole ainsi que la recherche d'une diversification de l'activité.

L'enjeu pour les SCoT est de **contribuer à la pérennité de l'activité conchylicole**, en la protégeant des menaces extérieures, en facilitant les implantations nouvelles ou les mises aux normes des installations existantes, en accompagnant la diversification des activités dans le respect de la préservation du milieu naturel et des paysages. **La réalisation de profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles est pertinente pour orienter les choix d'aménagement** (recensement, quantification et hiérarchisation des différentes sources de pollution microbologique susceptibles d'impacter ces zones afin de définir des actions permettant de réduire et gérer le risque sanitaire).

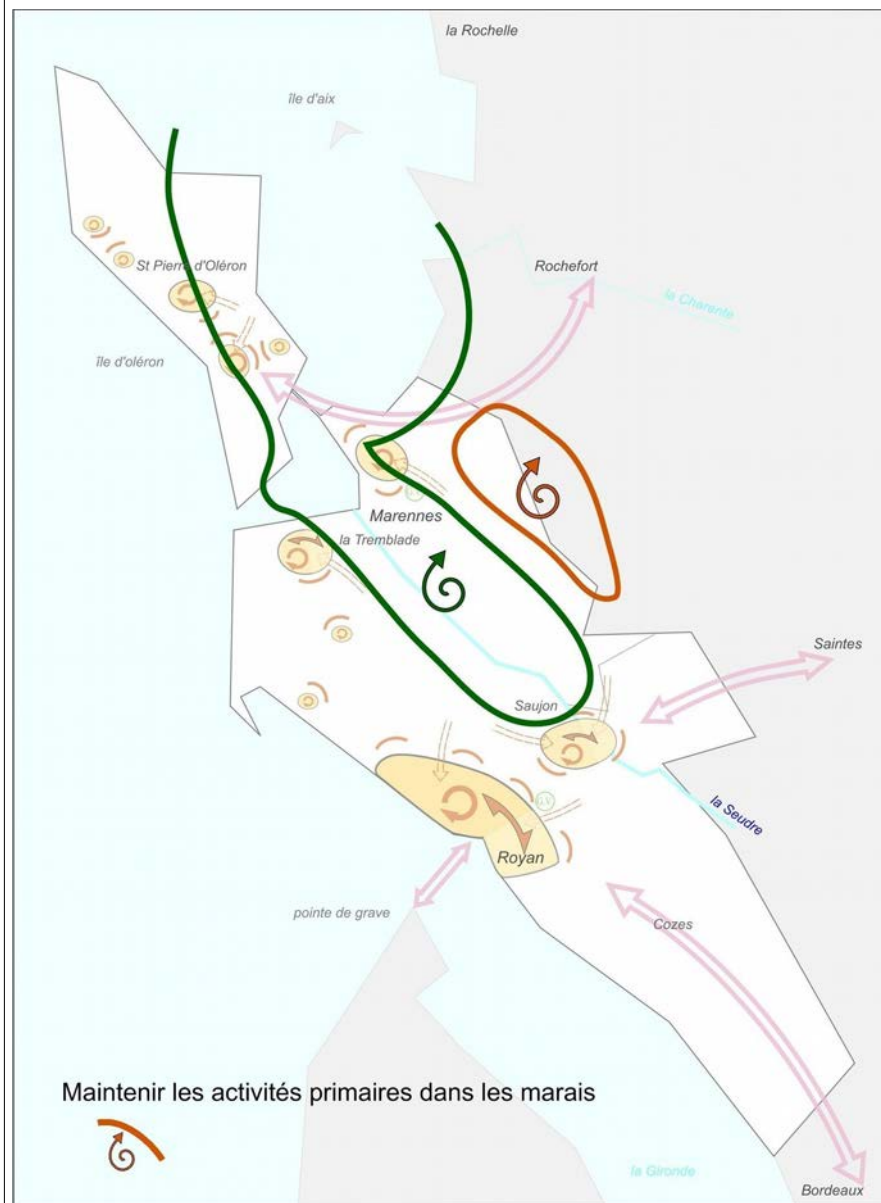
Pour parer aux conflits d'usage, les SCoT peuvent, entre autres, explorer les pistes suivantes :

- identifier des espaces dédiés à la conchyliculture, à protéger de la pression de l'urbanisation, du tourisme... ;
- réaménager des espaces de transition entre zones agricoles cultivées et marais ostréicoles, secteurs tampons propices à l'amélioration de la qualité des eaux ;
- encadrer la diversification des activités primaires, dans le respect des règles en vigueur (protection de l'environnement et des paysages, prise en compte des risques littoraux...). La réflexion devra comprendre la préservation des cabanes traditionnelles et prévoir les secteurs où la diversification par des activités annexes est autorisée ;
- interdire les changements de destination des cabanes vers de l'habitat, même saisonnier.

Les évolutions de l'appareil productif devront nécessairement intégrer la prise en compte des risques naturels (destination, emprise des bâtiments, taille et dimensionnement des extensions, matériaux..).

La loi littoral identifie les marais et milieux humides comme des espaces naturels remarquables. Dans les zones de pêche, de cultures marines, de conchyliculture, de saliculture notamment, les constructions et aménagements légers exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones sont permises. **Sous certaines conditions, une justification peut trouver sa place et s'avérer utile pour renverser la présomption d'espace remarquable de certains secteurs conchylicoles**, et permettre ainsi d'identifier, à l'échelle intercommunale, les secteurs où la diversification des activités est souhaitable.

2. Concilier valorisation de l'environnement et développement économique



2.2. Maintenir les activités primaires dans les marais

Les activités primaires (aqualculture, saliculture, élevage) contribuent à l'entretien du milieu et à la pérennité de ses fonctions écologiques et du paysage.

L'élevage extensif dans les marais de Brouage, notamment, participe au maintien des prairies et du bocage qui jouent un rôle essentiel pour la biodiversité et la prévention du risque inondation.

De manière générale, **l'élevage dans les marais est à conforter et à valoriser.**

Néanmoins, à moyen et long terme, ce système économique présente des fragilités. **La révision du SCoT peut être l'occasion de chercher des pistes de pérennité de l'agriculture dans sa fonction d'entretien des paysages et des milieux.**

La loi littoral pose un principe de préservation des espaces littoraux remarquables, et ce sur l'ensemble des espaces terrestres et marins des communes littorales dont les marais font partie. **Il revient au DOO des SCoT de rappeler les critères de délimitation des espaces naturels remarquables et de localiser graphiquement ces espaces.** Une délimitation « à la parcelle » des espaces littoraux remarquables est possible. Le rapport de présentation doit justifier la compatibilité de l'ensemble des dispositions réglementaires du SCoT au regard des dispositions du code de l'urbanisme relatives aux espaces remarquables.

2. Concilier valorisation de l'environnement et développement économique



2.3. Préserver et valoriser les espaces naturels emblématiques : les marais, les forêts

Les marais sont très présents sur le territoire, et marquent le paysage par leur horizontalité, l'ambiance et les vues lointaines qu'ils génèrent, mais aussi par les activités emblématiques conchylicoles qui s'y développent.

Ces secteurs de marais doivent concilier préservation et valorisation (accompagnement du développement). Les SCoT devront :

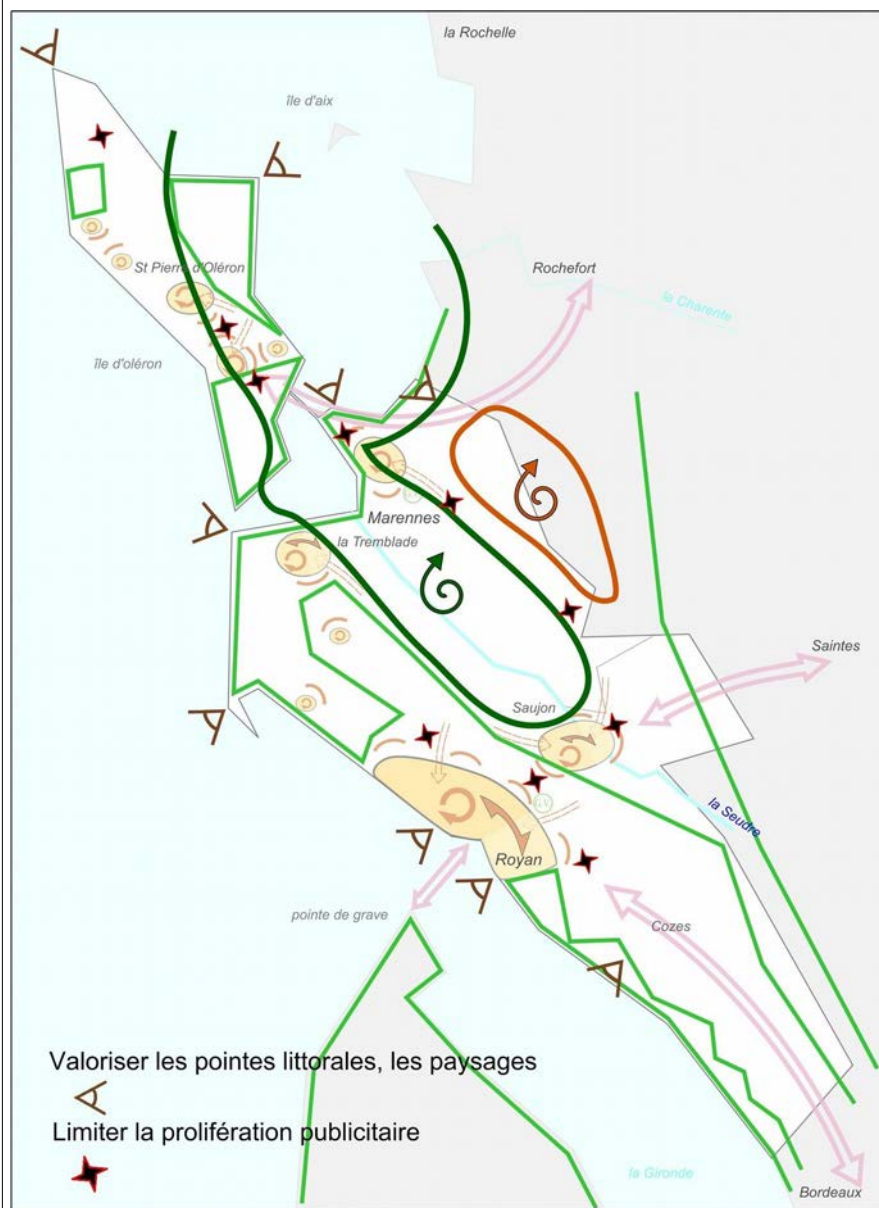
- préserver les activités traditionnelles (conchyliculture, élevage extensif) ;
- limiter le durcissement ou les activités sans lien avec le milieu : le SCoT donne l'opportunité de mener des réflexions sur l'implantation des activités annexes aux filières nautique, ostréicole et touristique, afin d'éviter leur implantation irrégulière dans les zones de marais : aires de loisirs, de carénage, de gardiennage de bateaux ou de caravanes... De manière plus large, pour résorber les dépôts sauvages de déchets du BTP notamment dans les marais, **la réflexion pourra porter sur le rapprochement des déchetteries des zones productrices de déchets**. Cette lutte contre les dépôts sauvages passe aussi par la sensibilisation des élus et le recours aux mesures de police.
- sensibiliser le public (usagers et touristes) au rôle écologique des marais.

Les massifs forestiers sont à l'inverse des milieux fermés, mais aussi très riches de biodiversité, qui soulignent le paysage. Ils sont dans certains secteurs très occupés (campings, activités de loisirs, zones d'habitat...), très fréquentés et présentent, du fait de la part importante de résineux, un fort risque d'incendie. **La limitation de la régression des boisements est à rechercher** (voire la renaturation de certaines zones construites), **ainsi que la gestion des conflits d'usage** (cela peut passer par la maîtrise foncière via les opérateurs adéquats : Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental...).

Les marais et les massifs boisés sont des composantes majeures de la trame verte et bleue sur le territoire. La trame verte et bleue répond au besoin de préserver et remettre en bon état les continuités écologiques afin de permettre aux milieux naturels d'être en inter-relation, et aux espèces de circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. Les éléments fragmentants (zones urbanisées, routes, voies ferrées...) doivent y être évités et les corridors sont à préserver voire à restaurer. **Une attention particulière est à porter sur la préservation des marais périurbains de Royan, ainsi qu'à la protection des ripisylves.**

Outre l'identification et la préservation des espaces naturels remarquables, la loi littoral impose de classer les espaces boisés les plus significatifs (en termes de taille mais aussi de fonctionnalité écologique ou d'intérêt paysager). **Les SCoT devront identifier ces massifs boisés significatifs.**

2. Concilier valorisation de l'environnement et développement économique



2.4. Valoriser les pointes littorales, les paysages

Le littoral charentais est riche en patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel. Les pointes du littoral sont souvent des zones très fréquentées, avec des usages divers : touristique (visites, promenades...), paysager (points de vue), ostréicole (ports, cabanes), commercial (restauration, souvenirs...). La cohabitation des différents usages peut parfois générer des conflits (stationnement touristique/ travail ostréicole...) ou la dégradation des sites d'un point de vue paysager (enseignes, commerces...). **Il importe de maintenir, voire de restaurer l'intérêt de ces secteurs emblématiques.**

Pour protéger ces espaces, **le SCoT peut utilement rappeler le régime juridique de la bande littorale des 100 mètres** au travers de son document d'orientation et d'objectifs. La largeur de la bande peut être augmentée pour tenir compte, par exemple, du phénomène d'érosion ou pour des motifs de gestion écologique. Dans certains cas, **ces espaces pourront être qualifiés de remarquables** au sens de la loi littoral (notamment les falaises et leurs abords). Il revient au DOO du SCoT de rappeler les critères de délimitation des espaces littoraux remarquables et de localiser graphiquement ces espaces à l'échelle du SCoT. Une délimitation « à la parcelle » est possible. Pour le moins, **ces secteurs seront situés en espaces proches du rivage**. Une localisation des espaces proches du rivage paraît nécessaire, graphiquement, selon une méthode qui ne permet pas d'appréhender les limites précises de ces espaces. Le document d'orientation et d'objectifs du SCoT doit expliciter la méthode à retenir par les documents d'urbanisme pour délimiter les espaces proches du rivage. Il se doit également d'explicitier les notions précitées conformément aux éclairages apportés par la jurisprudence (notion d'espace proche du rivage, notion d'extension limitée...).

Les abords des zones économiques, des entrées de villes, et des axes les plus fréquentés présentent de très nombreuses enseignes publicitaires qui nuisent à la qualité paysagère du territoire et à son image. **Il importe de limiter cette prolifération publicitaire**. L'amélioration paysagère passe notamment par l'élimination des préenseignes publicitaires sur les axes, un cadrage réglementaire pour les enseignes, une insertion paysagère des nouvelles zones économiques, une requalification paysagère des zones existantes. La démarche de Plan de Paysage portée par le PMO doit constituer un levier fort de cet objectif d'amélioration et de reconquête. L'adoption de règlements locaux de publicité y contribue également.

De manière générale, les objectifs et orientations des SCoT en matière de paysage devront être cohérents à l'échelle des grands ensembles paysagers dont les limites ne sont pas celles des découpages administratifs (marais de Brouage et de la Seudre). **Une modélisation des impacts sur les paysages des choix opérés par les SCoT pourrait être intéressante.**

2. Concilier valorisation de l'environnement et développement économique



2.5 Repenser l'attractivité touristique des territoires

L'attractivité touristique du secteur est liée aux conditions climatiques favorables ainsi qu'à la présence de la façade littorale atlantique et son environnement privilégié. La bande côtière est très prisée par les touristes et les professionnels du tourisme. L'arrière pays reste moins attractif alors qu'il présente des atouts avec un milieu rural de qualité, des espaces naturels et patrimoniaux riches et diversifiés. La prise en considération des risques littoraux (submersion et érosion marines) et de leurs effets à long terme incite à un repli des territoires les plus vulnérables au profit du rétro-littoral.

Les SCoT doivent être l'occasion de repenser l'attractivité touristique du territoire en exploitant les atouts du rétro-littoral. Cette réflexion doit s'articuler avec la stratégie foncière de préservation des espaces sensibles menée par le Conservatoire du Littoral, le département...

La diversification de l'offre touristique devrait être recherchée en alternative au modèle économique du camping / caravanning et au tourisme de masse largement à l'oeuvre ces dernières décennies :

- dans l'arrière pays, en y promouvant par exemple le patrimoine architectural (patrimoine gothique ou roman, religieux, protestant) et les milieux emblématiques (systèmes ports-marais-chenal, marais-cabanes de bergers...);
- en y développant des loisirs propres au territoire (thermalisme, cœnologie...);
- en y favorisant les bonnes conditions d'accueil (information, accès aux sites, circulation aisée...).

S'agissant du camping / caravanning, activité très présente, il devra faire l'objet d'une appréhension spécifique dans le diagnostic du rapport de présentation, afin qu'un état des lieux précis de cette activité soit exposé. **Les SCoT devront présenter une vision prospective sur cette thématique (au regard de la prise en compte des risques notamment, ainsi que de la loi littoral).** La prise en compte de cette thématique doit faire l'objet d'une justification à part, dans le rapport de présentation, notamment en ce qui concerne la compatibilité des dispositions du document d'orientation et d'objectifs au regard de l'ensemble des thèmes de la loi littoral, et notamment de la question de la capacité d'accueil. Le document d'orientation et d'objectifs doit par ailleurs comporter des orientations et des objectifs généraux relatifs au camping et, en fonction des enjeux de chaque territoire, entrer plus ou moins dans le détail de ces orientations : spatialiser les enjeux, approfondir les objectifs formulés par les SCoT...

2. Concilier valorisation de l'environnement et développement économique



2.6. Résorber la pratique du camping sur parcelles privées

Il s'agit d'une pratique ancienne qui touche particulièrement l'île d'Oléron.

Ce qui était à l'origine des parcelles où étaient stationnées des tentes ou caravanes s'est progressivement durcie. A l'heure actuelle, ces parcelles comptent pour beaucoup des résidences mobiles de loisirs ou des bâtiments en dur. Le phénomène s'est développé sous deux formes : une occupation diffuse (isolée) et une occupation sous forme de zones de regroupement, mentionnées dans les documents d'urbanisme. Quatre de ces zones de regroupement sont comprises dans des zones à risques (submersion marine, feux de forêt) selon les aléas communiqués en janvier 2016 sur les communes de Saint Denis-d'Oléron, La Brée-les-Bains et Saint Georges-d'Oléron.

De manière générale, ces installations ne respectent plus les réglementations en vigueur.

Le SCoT du PMO devrait permettre d'afficher par les acteurs locaux un objectif de résorption progressive du camping sur parcelles privées, en commençant par les situations les plus critiques, à savoir celles touchant la sécurité des personnes.

Cela passe par un travail fin d'inventaire actant un état 0 qui, pour le moins, ne devra pas être aggravé. Puis par un affichage de suppression des emplacements les plus dangereux, dont le SCoT n'est qu'un levier (travail conjuguant les pouvoirs de police du maire, l'étude de possibilités de rachat voire d'expropriation avec les acteurs fonciers, une concertation avec les professionnels de la vente dont les notaires... et les représentants des campeurs).

Pour les zones de regroupement dans les PLU, touchées par un zonage PPR, elles ont vocation, en toute logique, à être délocalisées.

La ministre de l'écologie a accepté, à la demande du représentant de l'Etat dans le département, la réalisation d'une mission d'expertise du CGEDD sur cette problématique.

3. Intégrer le risque dans le développement pour réduire la vulnérabilité du territoire

Les territoires sont largement concernés par les risques naturels dont les risques littoraux (érosion et submersion marines). Le Pays Marennes-Oléron a été retenu à l'appel à projet national « intégration des risques littoraux dans les SCoT ». L'accompagnement prodigué par l'atelier national et les réflexions spécifiques menées par ce territoire peuvent utilement être mis à profit dans les autres réflexions SCoT.

Dans le cadre de cet appel à projet, il a été souligné que la réduction de la vulnérabilité du territoire nécessitera de **se placer à la bonne échelle spatio-temporelle pour observer, comprendre et opérer les choix de développement**, en y intégrant les effets du changement climatique.

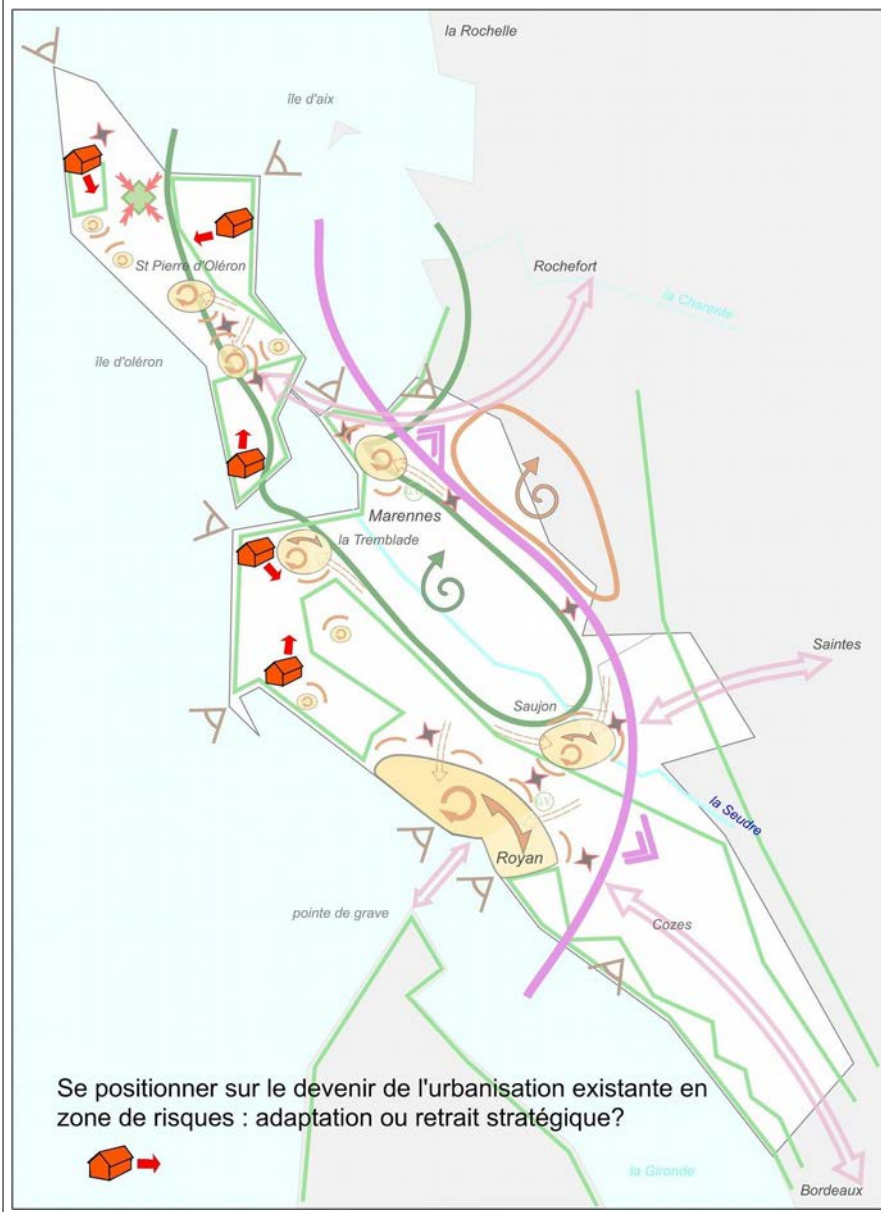
Concernant l'échelle spatiale, l'un des premiers enjeux généraux sera de **positionner la réflexion diagnostique et prospective à la bonne échelle spatiale** au regard de la problématique des risques littoraux (érosion, submersion), ceci afin de caler judicieusement le projet de territoire. Sur la partie continentale, la communauté de communes du bassin de Marennes, la communauté d'agglomération Royan Atlantique et la communauté d'agglomération Rochefort Océan, partagent des espaces charnières formés de zones inondables ou submersibles. Au sud, la Seudre (68 km de long, en section continentale puis estuarienne à partir de Saujon, bordée de marais salés et doux). Au nord, le PMO partage une limite commune avec la communauté d'agglomération Rochefort Océan via une vaste zone de marais : le marais de Brouage. L'échelle spatiale doit intégrer deux autres dimensions : les solidarités littoral / retro-littoral et la continuité de la cellule hydro-sédimentaire.

Concernant l'échelle temporelle, les SCoT s'inscrivent généralement dans une période de programmation à 10 ans. Cette échelle de temps n'est pas suffisante pour appréhender l'impact des risques littoraux sur le développement d'un territoire. Ne devrait-on pas raisonner à plus long terme, avec en ligne de mire l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique (soit, en 2100 ans, une élévation du niveau de la mer dont certains scientifiques s'accordent à penser qu'elle pourrait atteindre 1 mètre), Xynthia (mais aussi Martin) pouvant alors être interprétée comme « le signal faible de ce que pourrait être le littoral Charentais à horizon 2100 » ? **L'acceptation des risques et des enjeux climatiques devrait permettre de se placer sur une réflexion à long terme.**

La simultanéité de la révision du SCoT de la CARA avec celle du PMO doit questionner sur la nécessité de s'orienter vers un Inter-SCoT autour de cette thématique. A défaut, les choix opérés devront être cohérents entre les EPCI et le même pas de temps recherché dans la construction des deux démarches.



3. Intégrer le risque dans le développement pour réduire la vulnérabilité du territoire



3.1. Se positionner sur le devenir de l'urbanisation existante en zone de risques : adaptation ou retrait stratégique ?

Les risques littoraux (érosion-submersion) touchent certains secteurs bâtis :

- situation d'îlots habités encerclés par les eaux lors d'événements avérés,
- présence de fronts bâtis en limite de zones touchées par l'érosion,
- présence d'activités sensibles en zones de risques, dont plusieurs terrains de camping (25 unités représentant 2332 emplacements pour le seul pays Marennes Oléron). Ces équipements touristiques peuvent aussi être concernés par le risque feux de forêt, phénomène essentiellement estival. Or, ces installations sont occupées essentiellement l'été ;
- mutation du patrimoine lié aux activités primaires vers des activités récréatives non compatibles avec les risques.

Le SCoT devrait se prononcer sur le devenir de ces zones bâties avec l'objectif d'en réduire la vulnérabilité, en envisageant, le cas échéant des délocalisations.

Pour les secteurs en zone de risques qui restent constructibles, **les SCoT peuvent s'interroger sur la recherche de formes architecturales innovantes** (conception de quartiers résilients en s'inspirant du grand prix d'aménagement 2015 « comment bâtir en terrains inondables constructibles », conception de bâtiments provisoires ou éphémères. La mise en oeuvre de diagnostics de vulnérabilité trouverait également tout son sens dans les démarches SCoT.

La réflexion sur le devenir des campings menacés devra être mise en perspective avec les dispositions de la loi littoral qui impliquent que les campings doivent être situés en continuité des agglomérations ou des villages existants (s'ils ne sont pas en continuité, seules des extensions de bâtiments ou des mises aux normes peuvent être acceptées), et avec la capacité globale d'hébergement de plein air disponible ailleurs.

3. Intégrer le risque dans le développement pour réduire la vulnérabilité du territoire



3.2. Programmer les zones d'urbanisation future en dehors des secteurs vulnérables

Les territoires comptent de nombreuses zones d'urbanisation future actées dans les documents d'urbanisme opposables et un gisement important de densification dans des zones urbaines peu denses.

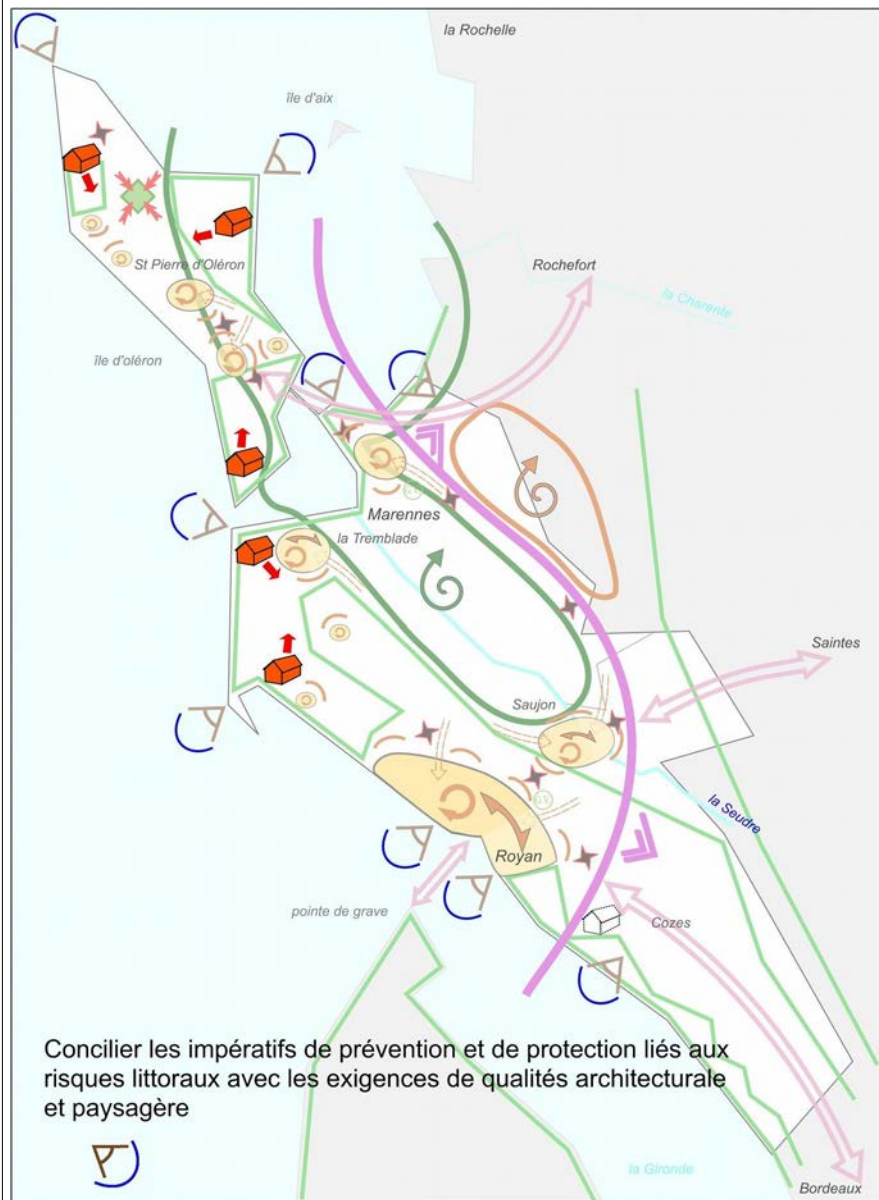
Certaines de ces zones d'urbanisation future sont touchées par les risques.

Les réflexions SCoT doivent être l'occasion de ré-interroger en nombre, en surface et en localisation toutes les zones d'urbanisation future prévues dans les documents de planification communaux opposables. Compte tenu des capacités élevées de densification du tissu urbain existant, **l'ouverture à l'urbanisation de secteurs situés en zones de risques devrait être évitée.**

En fonction de l'échelle spatio-temporelle retenue pour la réflexion, **les SCoT pourront s'interroger sur la pertinence d'une urbanisation rétro-littorale, avec les territoires voisins, dans une perspective d'adaptation aux effets du changement climatique à long terme.**

La zone d'intérêt stratégique constitue une dérogation au principe d'inconstructibilité en arrière des ouvrages de protection. Pour être admise, la ZIS doit répondre à de nombreux critères dont l'absence d'alternative particulièrement à l'échelle intercommunale ainsi que des conditions strictes liées à la gestion des ouvrages de protection. Ainsi, de par son caractère exceptionnel, la ZIS ne doit être sollicitée qu'en dernier recours.

3. Intégrer le risque dans le développement pour réduire la vulnérabilité du territoire



3.3. Concilier les impératifs de prévention et de protection liés aux risques littoraux avec les exigences de qualités architecturale et paysagère

Certaines parties des territoires comportent de nombreuses protections patrimoniales (patrimoine bâti et naturel) : site classé, site inscrit, ZPPAUP, AVAP, monuments historiques, secteur sauvegardé.

Certaines de ces protections portent sur des secteurs touchés par les risques littoraux.

Les SCoT, en tant que documents intégrateurs, doivent être l'occasion de lever les difficultés résultant du croisement entre les prescriptions en matière de prévention des risques et les exigences de qualités architecturale et paysagère.

4. Préserver la ressource en eau, élément structurant des territoires

Le territoire est largement marqué par la présence de l'eau, élément structurant.

Il est concerné par 3 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : le SAGE Seudre (en cours), le SAGE de l'estuaire de la Gironde (approuvé) et le SAGE Charente pour l'île d'Oléron (en cours d'élaboration).

S'agissant plus particulièrement de la Seudre, il s'agit d'un fleuve dont l'équilibre quantitatif est altéré depuis le milieu des années 80. Les principaux usages de l'eau que sont la production d'eau potable et l'irrigation exercent une forte pression sur la ressource souterraine en période estivale. Ceci se traduit par un dysfonctionnement des milieux aquatiques continentaux en période de basses-eaux et par une importante réduction des apports d'eau douce vers l'estuaire. Ce dernier fonctionne alors comme un bras de mer, induisant une modification de l'écosystème estuarien originel. L'estuaire est pourtant le support d'une activité économique majeure : l'aquaculture et plus particulièrement l'ostréiculture dont l'usage est perturbé par la « marinsation » de la Seudre aval (remontée progressive de l'eau de mer dans les terres). D'un point de vue quantitatif, la satisfaction de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin de la Seudre mobilise en moyenne 17,6 hm³/an. Environ 69 % des prélèvements sont destinés à l'agriculture, 28 % à la production d'eau potable et 3 % à l'industrie. Plus de 80 % des prélèvements en nappe ayant une incidence sur l'écoulement de la Seudre ont lieu en période estivale. L'enjeu autour de cette problématique du SAGE réside dans la poursuite et l'approfondissement de la politique de gestion quantitative visant à équilibrer les prélèvements et la capacité du milieu à les soutenir. L'enjeu autour du volet qualitatif est le rétablissement et le maintien d'une qualité satisfaisante des eaux au travers du prisme des usages (conchylicole, baignade, eau potable). L'atteinte du bon état des eaux superficielles au regard de la DCE passe par un faisceau d'actions touchant l'ensemble des volets du SAGE : rétablissement des régimes hydrologiques, restauration de la continuité et des fonctionnalités des zones humides, etc. Le SCoT y contribue largement à son niveau.



4. Préserver la ressource en eau, élément structurant des territoires



4.1. Améliorer la qualité des eaux au regard de la pression urbaine et des activités littorales

La qualité des eaux est une préoccupation majeure parce qu'elle conditionne le respect des objectifs de protection de la biodiversité et parce qu'elle est indispensable au maintien d'activités économiques essentielles, conchyliculture, loisirs balnéaires ou nautiques.

Cette qualité peut, entre autres, être affectée par :

- les nitrates (les territoires sont pour partie classés en zone vulnérable) et l'utilisation de produits phytosanitaires. Les effluents d'élevage doivent être traités, si possible valorisés. A ce titre, **les SCoT peuvent mener une réflexion sur l'implantation d'unités de méthanisation**. Les SCoT peuvent aussi définir des axes d'intervention visant à agir sur la capacité du milieu à gérer ces nitrates et produits phytosanitaires : réintroduction et protection des haies, amélioration de la capacité de dénitrification des sols... ;
- le rejet des eaux pluviales. Les eaux pluviales sont inégalement voire pas traitées, et rejetées vers le milieu naturel, soit en zones de marais, soit en mer, pouvant provoquer des risques de pollution pour les eaux de baignade et pour la conchyliculture. **Il convient de généraliser et de mettre en œuvre les schémas de gestion des eaux pluviales**, afin de limiter l'impact du lessivage des zones urbaines et les rejets dans des secteurs sensibles (zones de baignade, marais périurbains...). Une attention particulière est à porter sur les marais de l'estuaire (Royan, Saint Georges-de-Didonne) et sur leurs exutoires ;
- un mauvais fonctionnement des systèmes d'assainissement : mauvaises performances de traitement des STEP ou problèmes ponctuels de panne sur des postes de refoulement. **Les objectifs de développement de l'urbanisation prévus par les SCoT devront être en cohérence avec la capacité des réseaux, des stations d'épuration et des orientations des zonages d'assainissement**. Une approche intercommunale dans le domaine de l'assainissement collectif peut permettre d'atteindre des capacités suffisantes pour la réalisation d'ouvrages épuratoires avec un niveau de traitement à un moindre coût. Cela peut permettre aussi, sur certains secteurs où le foncier est difficilement disponible, d'offrir de nouvelles opportunités pour trouver un terrain destiné à la réalisation d'une station d'épuration

Les SCoT peuvent aussi se pencher sur la problématique de collecte et de traitement des effluents viti-vinicoles par la programmation d'unités collectives de traitement.

4. Préserver la ressource en eau, élément structurant des territoires



4.1. Améliorer la qualité des eaux au regard de la pression urbaine et des activités littorales

La qualité des eaux passe aussi par la **préservation des zones humides**, en particulier les zones humides en bordure de cours d'eau (hors marais) qui jouent un rôle fondamental dans le maintien de la qualité des eaux. Elles constituent des zones tampons entre les zones urbanisées et le cours d'eau principal remplissant un rôle de filtre naturel. Elles permettent également de stocker l'eau en hiver ou servir de zones de débordement. Elles participent au maintien des espèces en servant de lieu de reproduction. Elles constituent des zones d'expansion des crues permettant de réguler les inondations. Certaines de ces zones sont menacées par une pression urbaine en limite de marais doux et salés (marais périurbains de Royan notamment).

Les SCoT sont des outils essentiels pour préserver les zones humides.

Dans le cadre du SAGE Estuaire Gironde, le SMIDDEST met à disposition l'enveloppe territoriale des principales zones humides (potentielles) établie à l'échelle 1/25000ème. Il s'agit d'une pré-localisation à portée informative et de vigilance. Le SAGE recommande que les zones humides soient cartographiées dans les documents d'urbanisme. Le SMIDDEST a produit un guide d'accompagnement pour permettre la réalisation d'inventaires de zones humides lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le SAGE Charente, qui concerne l'île d'Oléron, ne comporte pas à ce jour d'inventaire (ni de pré-localisation) des zones humides. **Il serait intéressant que le SCoT du PMO procède à cet inventaire.**

Le SAGE Seudre dispose quant à lui d'un inventaire précis que les SCoT pourront utilement exploiter.

Outre le travail de localisation, le SCoT pourra hiérarchiser les zones humides selon les niveaux d'enjeux (marais périurbains...), protéger les fonctionnalités des zones humides (réserve de biodiversité, rôle de temporisation des écoulements et des inondations, réserve naturelle en eau douce...) et n'y permettre que des usages compatibles avec la préservation de la qualité de ces milieux, particulièrement **préservé les ripisylves et les bocages sur les bassins versants.**

4. Préserver la ressource en eau, élément structurant des territoires



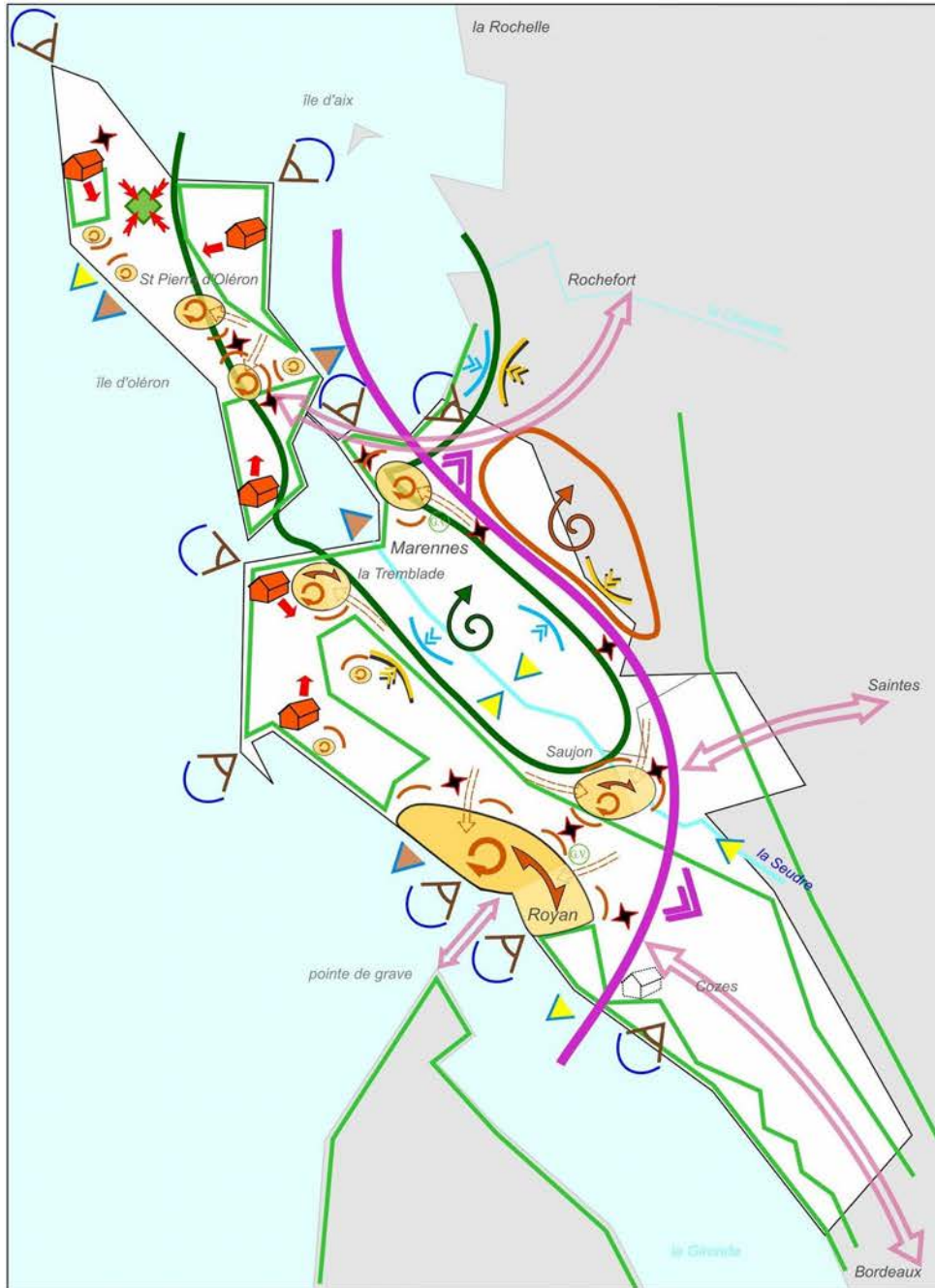
4.2. Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce

Le secteur d'étude est largement classé en Zone de Répartition des Eaux. Des réflexions dans le département sont en cours sur le recours aux réserves de substitution pour l'irrigation des terres agricoles. **Les SCoT peuvent analyser l'opportunité de recourir à ces retenues en veillant à limiter leurs impacts sur les paysages et milieux.**

Les solutions de réutilisation des eaux usées traitées et de réemploi des eaux de pluies pour limiter les prélèvements devront être privilégiées.

Sur le littoral, en période estivale, les besoins en eau potable sont largement augmentés et certains secteurs, notamment la presqu'île d'Arvert et l'île d'Oléron sont structurellement déficitaires. **Il est nécessaire que les SCoT identifient les besoins futurs en eau potable** en tenant compte des ressources disponibles, de l'irrigation, de la réalimentation des marais en période d'étiage... **et les équipements à mettre en place pour y faire face.** Les SCoT pourront imposer que les extensions d'urbanisation et la création d'activités ne puissent être engagées que s'il a été vérifié, auprès des services qui en sont gestionnaires, que les ressources en eau disponibles sont effectivement suffisantes et que leur pérennité est assurée. Ces évaluations seront faites en tenant compte des besoins saisonniers les plus importants.

Carte de synthèse des enjeux des territoires



Assurer les conditions favorables de vie et d'accueil des populations dans le respect des ressources et des risques naturels

1. **Maîtriser l'accueil d'une population en perspective de croissance**
 -  1.1. Exploiter les potentialités des zones urbanisées pour limiter l'étalement urbain.
 -  1.2. Rapprocher les zones d'habitat des secteurs d'emplois permanents.
 -  1.3. Rééquilibrer l'offre en logements pour favoriser l'accueil de population permanente.
 -  1.4. Replacer le développement des territoires dans la nouvelle grande région.
 -  1.5. Organiser l'accueil des gens du voyage, particulièrement en saison estivale.
2. **Concilier valorisation de l'environnement et développement économique**
 -  2.1. Contribuer à pérenniser une filière conchylicole fragilisée.
 -  2.2. Maintenir les activités primaires dans les marais.
 -  2.3. Préserver et valoriser les espaces naturels emblématiques : les marais, les forêts.
 -  2.4. Valoriser les pointes littorales, les paysages. Limiter la prolifération publicitaire.
 -  2.5. Repenser l'attractivité touristique des territoires.
 -  2.6. Résorber la pratique du camping sur parcelles privées.
3. **Intégrer le risque dans le développement pour réduire la vulnérabilité du territoire**
 -  3.1. Se positionner sur le devenir de l'urbanisation existante en zone de risques : adaptation ou retrait stratégique ?
 -  3.2. Programmer les zones d'urbanisation future en dehors des secteurs vulnérables.
 -  3.3. Concilier les impératifs de prévention et de protection liés aux risques littoraux avec les exigences de qualités architecturale et paysagère.
4. **Préserver la ressource en eau, élément structurant des territoires**
 -  4.1. Améliorer la qualité des eaux au regard de la pression urbaine et des activités littorales.
 -  4.2. Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce.